

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

D E C E M B R E 1724.



A LUXEMBOURG ;  
Chez ANDRE' CHEVALIER , Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que , & Marchand Libraire.

---

M. DCC. XXIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique , & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**C**E Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Rivoick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Republiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, &c.

## LA CLEF DU CABINET

DES

## PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

Decembre 1724.

## ARTICLE I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature,  
& autres Remarques curieuses, depuis le  
mois dernier.*

I. **J**E ne doute pas que bien des gens ne se soient rebutez de la longueur de la Dissertation de Monsieur Neny, qui occupe le premier Article de nôtre Journal depuis près de six mois ; nous n'avons cependant pû nous dispenser de la placer dans ces Memoires, à cause de l'importance de la matiere, & de la part que prennent dans cette affaire quelques Puissances de l'*Europe*, tels que sont l'Empereur, les Rois de *France*, & de la *Grande Bretagne*, & les Hollandois. Ces derniers, comme les plus interressez, ont crié hautement contre l'établissement de cette nouvelle Compagnie dans les *Pais-Bas Autrichiens*, comme préjudiciable à leur Commerce, & contraire à l'esprit des Traitez ; Mr. Neny a repondu à leurs plaintes de la

Ce 2 part

part de l'Empereur, comme on le voit dans sa Dissertation. Mais le public, étant instruit des motifs & les raisons qu'a eu Sa Majesté Impériale de faire ce nouvel établissement dans les *Pais-Bas Autrichiens*, ne doit-il pas aussi être informé des raisons qu'ont eu les Hollandois de s'y opposer? Il me semble qu'il est de l'équité de lui donner cette satisfaction, pour le mieux mettre en état de décider. Voici donc les Memoires qui ont été fournis de leur part, & qui suffiront pour donner un entier éclaircissement de ce differend. J'en suis fâché pour ceux qui n'ont pas de gout pour ces sortes de Lectures, mais l'intérêt general doit prévaloir sur la satisfaction de quelques particuliers, qui peuvent tourner le feuillet, si ceci les ennuye.

*Copie du Memoire présenté par Mr. Pesters, Résident à la Cour de Bruxelles de la part des Etats Generaux des Provinces-Unies, à S. Exc. le Marquis de Prié, Grand d'Espagne, &c. & Ministre Plenipotentiaire pour le Gouvernement des Pais-Bas Autrichiens, &c.*

A SON EXCELLENCE,

**L**E soussigné Résident de L. H. P. est chargé d'avoir l'honneur de communiquer à V. Exc. les remontrances que les Directeurs de la Compagnie octroyée de la Compagnie des *Indes Orientales*, & aussi ceux de la Compagnie des *Indes Occidentales* établies en *Hollande*, viennent de renouveler, au sujet de la Navigation & du Commerce que ceux des *Pais-Bas Autrichiens*, & particulièrement ceux de la Ville d'*Ostende*, continuent de faire aux *Indes*, au grand préjudice des dites

*des Princes &c.* Decemb. 1724. 401

dites Compagnies & de leurs Océtois confirmez & rendus prohibitifs par le Traité de *Munster*, tant pour les Sujets d'*Espagne*, que pour ceux de la Republique, qui hors desdites Compagnies, ne peuvent naviger, ni faire aucun Commerce dans les Districts de leurs Océtois.

C'est sur ces nouvelles remontrances desdits Directeurs, que L. H. P. ont chargé leur Envoyé Extraordinaire auprès de S. M. I. & C., de lui représenter de nouveau, qu'ayant l'honneur de vivre avec Elle dans une bonne amitié & intelligence, & ne desirant rien tant que de la conserver, & de faire subsister la même correspondance & harmonie établie depuis tout tems entre les Sujets de part & d'autre, elles ne peuvent voir qu'avec douleur que les Habitans de ce Pais Sujets de S. M. I. & C., entreprennent des choses qui pourroient troubler cette bonne correspondance, tendantes au plus grand des préjudices, que la Republique puisse souffrir, & qui sont contraires aux Traitez, qu'il y a entre S. M. I. & C. & L. H. P. de sorte qu'elles ont de fortes raisons pour s'en plaindre, d'autant plus que sur toutes les instances faites de leur part pour avoir un redressement convenable, rien ne s'en est ensuivi, & qu'au contraire les entreprises desdits Habitans vont tous les jours plus loin, à quoi ils semblent être animez davantage par l'Océtoi, que selon les nouvelles publiques, ils auroient obtenu de S. M. I. & C. pour naviger & trafiquer librement aux *Indes*.

L. H. P. prévoyans les inconveniens qui en résulteront indubitablement, si d'un côté S. M. I. & C., contre tout espoir, & contre toute attente équitable, voudroit permettre à ses Sujets de continuer & de pousser leur entreprise de nouvelle

Navigation, & du nouveau Commerce aux *Indes*, contre la teneur expresse des Traitez, & que d'un autre côté L. H. P. usant de leur droit acquis par ces Traitez, vissent à s'y opposer, ne desirant rien plus que de tels inconveniens soient prevenus, elles n'ont pû se dispenser de représenter derechef à S. M. I. & C., que la Navigation & le Trafic aux *Indes Orientales & Occidentales* ont été reglez & limitez par le Traité conclu à *Munster* en 1648. entre le Roi Cath. pour lors Regnant, & ses Successeurs d'une part, & L. H. P. d'autre part, à l'égard des Sujets d'*Espagne* de la maniere qu'ils exerçoient & possedoient pour lors leur Navigation & leur Commerce aux *Indes Orientales*, sans pouvoir s'étendre plus avant, & à l'égard des Sujets de l'Etat, qu'ils devoient s'abstenir des lieux possédez par l'*Espagne*. Que ces Articles ont toujours été observez religieusement, & qu'il n'a jamais été permis aux Sujets des *Pais-Bas* Espagnols de trafiquer aux *Indes*, que ces *Pais-Bas* étans presentement sous l'obéissance de S. M. I. & C. n'ont pas acquis à cet égard plus de droit qu'ils avoient auparavant, & qu'il ne peut tomber dans l'esprit de personne, que L. H. P. après avoir fait de si grands efforts, & avoir tant contribué au recouvrement desdits *Pais* & des autres parties de la Monarchie d'*Espagne* en faveur de S. M. I. & C., selon les engagements pris pour cela, auroient voulu se départir des Oâtrois accordez, & du Droit qu'elles ont acquis pour toujours par ledit Traité de *Munster*, de maintenir ces Oâtrois, ou que l'intention de S. M. I. & C. en recouvrant lesdits *Pais*, auroit été d'y faire aucun changement, bien moins de faire contre les stipulations expresses, qui y sont clairement énoncées, un tort si considerable à l'Etat, dans un point

si important & si essentiel pour la Republique, & sur lequel l'on a si fort insisté, que sans l'obtenir, on ne l'auroit jamais conclu, à quoi il faut ajouter, que par l'Article 26. du Traité de Barriere, il est dit bien expressément, que le Commerce & tout ce qui en dépend en tout & en partie, demeurera sur le pied établi, & de la maniere portée par les Articles dudit Traité de *Munster*; en sorte que ce Traité a été confirmé par celui de la Barriere sous la garantie du Roi de la *Grande Bretagne*, dans le tems même que S. M. I. & C. étoit en possession de ces Pais.

Et vû l'évidence du Droit de l'Etat en ceci, que L. H. P. ne peuvent attendre tant de l'amitié, que de la grande équité & justice de S. M. I. & C., qu'Elle voudroit y faire aucune infraction, prians & demandans pour cela très - instamment, que l'Octroi qu'on dit qu'Elle auroit accordé pour l'établissement de la Navigation & du Commerce de ces Pais aux *Indes*, ne soit pas publié, mais plutôt revoqué, & que du moins il demeure hors d'effet, & qu'il plaise à S. M. I. & C. de donner de tels ordres, que ladite Navigation & ledit Commerce ne puïssent plus se faire, soit avec ou sans Octroi, & que les Traitez faits à ce sujet, soient accomplis.

C'est, Monsieur, le précis & l'objet des ordres que L. H. P. ont envoyé à leur Envoyé Extraordinaire auprès de S. M. I. & C., & ceux que le soussigné Resident a reçu, portent d'en donner part à V. Exc. aussi-bien que des remontrances des Directeurs desdites deux Compagnies des *Indes Orientales & Occidentales*, qu'il a l'honneur de lui remettre avec une traduction en François, étant chargé de plus d'avoir celui de s'employer très-sérieusement avec V. Exc. pour qu'elle veuille

le

le bien feconder par ses bons offices auprès de S. M. I. & C. les bonnes & justes intentions de L. H. P. à l'effet que dessus, & faire en sorte que rien ne soit outré jusqu'à une nouvelle résolution de Sa Majesté. Fait à *Bruxelles* ce 5. Avril 1723. étoit signé, E. PESTERS. *La suite pour le mois prochain.*

II. Voici la Relation que nous promîmes le mois dernier des Miracles que Dieu a operez en la personne du Pape *Benoît XIII.* lors qu'il n'étoit encore que Cardinal & Archevêque, & qu'il fut enseveli sous les ruines de son Palais, par le tremblement de terre qui détruisit presque toute la Ville de *Benevent* en 1688. Ceci termine aussi le caractère de ce Pontife, qui se trouve dans les deux précédens Journaux.

**A** L'honneur de Dieu Tout Puissant, de la Bienheureuse Vierge Marie, & du Glorieux St. Philippe de Neri, Moi, Frere Vincent Marie des Ursins de l'Ordre des FF. Prêcheurs, miserable pecheur; & par la divine Providence Prêtre, Cardinal de St. Sixte de l'Eglise Romaine, & indigne Archevêque de Benevent, j'atteste avec serment sur les Ss. Evangiles, que dans le tremblement de terre arrivé le Samedi 5. Juin 1688. à l'heure de Vêpres, étant dans la Chambre de l'Apartment haut de mon Evêché avec un Gentilhomme, cette Chambre fut abbatuë avec l'Apartment de dessous & une partie de la couverture; je tombai avec ledit Gentilhomme jusques sur la voute de la Cave, où nous fûmes couverts des pierres & solives de tous ces Apartemens. Notre sort fut cependant fort inégal, il fut écrasé, & moi garanti. Quelques bouts de cannes de Roseau me défendoient, &

me faisoient comme un petit toit, autant qu'il étoit nécessaire pour couvrir ma tête, & me laisser respirer. Dans l'Appartement d'où je tombai, il y avoit un Armoire de noyer, où je gardois les images qui representoient les principales actions de mon glorieux Protecteur St. Philippe de Neri, bien roulées & pliées : cette Armoire tomba sur les petites cannes de Roseau qui me servoient d'un si foible toit ; elle s'ouvrit, bien que fermée à clef, les Images en sortirent, & se rangerent au tour de moi ; une d'elles s'arrêta sur ma tête ; elle representoit le St. priant, & voyant la très-heureuse Vierge qui soutenoit de sa main la poutre de l'Eglise de Vallicella, laquelle étoit sortie de sa place. Sur cette Armoire étoit encore tombée une Architrave de marbre très-pesante. Toutesfois durant tout le tems que je fus enseveli sous ces ruines, je ne sentis ni incommodité, ni pesanteur, ni douleur : j'eus même toujours l'usage de la raison très-libre, me recommandant à Dieu & aux Saints, & j'avois une grande confiance que je serois garanti & dégagé. Mes Domestiques m'ont dit que je fus sous ces ruines l'espace d'une heure & demie ; mais par une nouvelle grace, il ne m'a pas paru y avoir été plus d'un quart d'heure. Cependant le R. P. Lecteur Bonacorti de mon Ordre, vint pour me chercher, & m'ayant crié, je lui répondis, il entendit ma voix sans entendre distinctement mes paroles : ensuite le Charoiné Paul Torella, & deux autres s'étans joints à lui, ils me desensevelirent.

Ce qui est remarquable, c'est que la diligence avec laquelle ils retiroient les pierres qui me couvroient, en faisoient rouler plusieurs autres en confusion, sans que nul d'eux en reçut aucun dommage. Tiré de dessous ces ruines, je fus porté hors de la porte de la Ville, blessé à la tête, à la main droite

droite, & au pied droit ; mais ces blessures ne m'ont causé aucune douleur. Ce même soir je prêchai au peuple le St. Sacrement à la main, & je donnai le St. Viatique à un malade. Il me resta seulement sur les yeux une fluxion qui me causa quelque incommodité à la vue, toutefois sans aucune douleur.

Les faveurs que j'ai reçues du Saint, ne se sont pas terminées à moi seul. Dans la ruine presque totale de mon Evêché, il préserva toute ma famille, qui est très-nombreuse, tous les Officiers & Ministres de mon Tribunal, même les étrangers qui y avoient affaire : un seul Laquais qui étoit hors de l'Archevêché, perit, & dans l'Evêché, quelques étrangers en petit nombre, qui n'étoient pas venus pour des affaires qu'ils eussent à mon Tribunal : en sorte que je puis dire à la gloire du Saint, qu'il a voulu renouveler en ma faveur, tout indigne Evêque que je suis, le miracle qui en l'année 587. arriva à Antioche, dans le terrible tremblement de terre, qui fit perir 60000. personnes, & où l'Evêque Gregoire fut conservé avec tous les gens de sa famille, quoique son Palais Episcopal, comme le mien, fut entièrement renversé. Dans cette ruine générale, le Saint a conservé l'Archive Archiepiscopale, la Chancellerie, l'Appartement de mon Grand Vicairé, où il y avoit quantité d'Ecritures, la Bibliothèque de mon Chapitre Metropolitain : en un mot, il a conservé tous les papiers qui appartenoient en quelque manière que ce soit aux Droits & aux Gouvernements de mon Eglise. Et à ma plus grande confusion, il a continué ses bontés envers moi : car Vendredi 18. du courant, étant allé visiter son Cœur, qui est dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire de Naples, à peine fus-je sorti de la Chapelle, que je fus parfaitement guéri de mes blessures ; même

*des Princes &c. Decemb. 1724. 407*

*de celle que j'avois sur le sourcil, quoique le matin on y eut trouvé du pus & de la pourriture. Je sentis aussi le même jour sur le soir que mes yeux guérissoient, & j'ai cette confiance au Saint qu'il m'obtiendra une guérison parfaite, quoique 3. habiles Medecins ayant observé mes yeux, ayent jugé qu'ils avoient été si fort incommodés par la grande poussiere des platras, s'y étant déjà formé de grandes taves, que j'en serois du moins incommodé le reste de mes jours. Nonobstant tout cela, j'ai refusé leurs soins, je n'ai pas voulu qu'ils y aplicassent aucun remede, & j'experimentalai que par cette seule application des Reliques du Saint, mes yeux recevoient un grand soulagement. En effet étant retourné à la Chapelle sur le soir 22. de ce mois, n'ayant pû souffrir jusqu'alors l'aproche d'une lumiere très-foible, j'en sortis en portant à la main un gros flambeau allumé à quatre meches, sans sentir aucune peine dans mes paupieres. Pour perpetuer la memoire d'un si grand Miracle, que Dieu, par l'intercession de St. Philippe de Nevi, a operé en moi miserable pecheur, & pour augmenter la devotion des Fideles envers un si insigne Bienfaiteur, & si aimable Protecteur, j'ai voulu écrire, & faire enregistrer cette Relation, la confirmer de ma propre souscription, & sceller de mon Sceau, afin qu'on ne puisse pas douter de la verité des faits qu'elle contient. Fait à Naples dans mon Couvent de Ste. Catherine de Formelle ce Mardi 22. Juin 1688. †. F. Vincent-Marie Card. ORSINI, Archevêque de Benevent. DINI, Secretaire.*

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est  
*les Lunettes.*

ENIGME.

## E N I G M E.

**S**I vous n'entendez par mon nom  
 Que ce que les Sçavans m'ont fait par leur ca-  
 price,

Quoique je sois une maison,

Je ne suis pas un Edifice.

Si par mon nom vous entendez

Ce que je suis par ma nature,

Quoique sans tête j'ai bras & mains de bon au-  
 gure,

A tel pour qui par l'or, mes nerfs sont bandez.

IV. Mr. l'Abbé de Veyrac vient de donner au public une Relation exacte de ce qui s'est passé de plus remarquable pendant la maladie, à la mort, & à l'enterrement de Don *Louis I.* Prince Regnant en *Espagne*, avec les circonstances du rétablissement de *Philippe V.* sur le Trône. Nous laisserons tout ce détail, qui est assez au long dans nos Journaux, & nous ne prendrons de cet Ouvrage que l'éloge qu'il fait de ce jeune Prince, & qui contient toutes les vertus qui peuvent rendre non seulement un Monarque, mais tout le reste des hommes, aimables.

„ Jamais Prince, dit-il, ne vint au monde avec  
 „ tant d'excellentes qualitez, que celui qu'on  
 „ vient de perdre. Il étoit d'une taille moyenne,  
 „ mais bien proportionnée: il avoit le cœur grand,  
 „ l'ame belle, l'esprit vif, vaste, pénétrant, &  
 „ très-propre pour le Gouvernement. Il étoit doux  
 „ & affable envers ses Sujets, complaisant & com-  
 „ patissant envers ses Domestiques: Jamais on  
 „ remarqua en lui aucun trait de dissipation, ni  
 „ de ces caprices si ordinaires parmi les Souve-  
 „ rains:

„ rains : jamais on ne l'a vû en colere , ni de  
„ mauvaife humeur : toujours égal , toujours uni-  
„ forme dans fa conduite , il sembloit qu'il avoit  
„ enchainé toutes ses passions. Sa liberalité n'avoit  
„ point de bornes : la charité étoit sa vertu favo-  
„ rite ; il ne pouvoit voir un malheureux sans le  
„ secourir , ou sans le plaindre quand il ne le  
„ pouvoit pas soulager. Son assiduité aux affaires  
„ de l'Etat , lui avoit acquis une experience dans  
„ l'art de gouverner , qui supléoit au défaut de  
„ l'âge : dans le Conseil ses décisions étoient  
„ toujours aprouvées par les plus sages ; aucun  
„ plaisir que celui de la chasse ou du jeu de paul-  
„ me , n'avoit d'attrait pour lui : encore s'en pri-  
„ voit-il lors qu'il ne pouvoit en jouir sans inter-  
„ rompre le cours des affaires. Jamais personne  
„ n'a parlé sa langue naturelle avec tant de pu-  
„ reté & d'élégance ; il entendoit parfaitement  
„ la *Latine* , la *Françoise* , & l'*Italienne*. Il avoit  
„ fait de grands progres dans les Mathematiques  
„ & dans toutes les autres sçiences qui convien-  
„ nent à un Grand Prince. Il est inutile de par-  
„ ler de sa pieté ; ce qui s'est passé pendant sa  
„ maladie & à sa mort , justifie assez qu'elle étoit  
„ sincere. En un mot c'étoit un Prince accompli ,  
„ &c.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considera-  
ble en ESPAGNE , & en POR-  
TUGAL , depuis le mois dernier.*

I. **E** *Spagne.* La Cour est à *St. Ildefonse* , où elle  
& de tous les Ministres étrangers , il n'y a que le  
Marc-

Marechal de Tessé, Ambassadeur de France, qui ait obtenu la permission d'y venir, & auquel le Prince Regnant a fait donner un Appartement, parce qu'il est le seul qui n'ait pas été au *Buen-Retiro* pendant la maladie du feu Prince Don Louis: les autres se tiennent à *Segovie*, & celui de *Parme* à *Balsain*. Le 23. Septembre le Prince des *Asturies* étant entré dans sa douzième année, ce jour fut célébré au Château par une fête magnifique. La jeune Princesse, veuve du précédent Prince Regnant, est tout-à-fait hors de danger, & va commencer à se promener dans les Jardins du *Buen-Retiro*, pour y prendre l'air: elle a eu le corps entierement couvert de petite verole, on espere cependant qu'elle n'en fera que très-legerement marquée. Cette Princesse a donné à son premier Medecin une Bague de la valeur de 200. Pistolles, & une de 50. Pistolles à chacun de ses autres Medecins. Le Marquis de Grimaldo a été fort incommodé de la fièvre à *St. Ildefonse*, & a repris, depuis le rétablissement de sa santé, les fonctions de sa Charge de Secretaire d'Etat. Les autres Ministres, qui avoient des Emplois avant l'abdication de *Philippe V.*, ont aussi été presque tous rétablis. Le Prince Regnant a envoyé au Comte de Morville, Secretaire d'Etat à la Cour de France pour les affaires étrangères, le Collier de l'Ordre de la *Toison d'or*, avec la Procuracion au Duc d'Orleans, pour faire la ceremonie de lui conferer ledit Ordre.

II. Le Bailli Davilla, Ambassadeur de *Malthe*, a informé la Cour, que le *St. Jean*, principal Vaisseau de l'Escadre de la Religion, qui croise sur les Corsaires le long des Côtes de ce Royaume, en ayant rencontré un Algerien de 40. pièces de Canon vers le Détroit de *Gibraltar*, l'avoit pour-

suivi

suivi de si près, qu'il l'avoit obligé de donner à travers les Rochers du Cap de *Spartel*, où il s'étoit brisé, sans que personne de son Equipage, qui étoit composé de 350. hommes, ait pu le sauver. Le Chevalier Eon s'est allé embarquer à *Bilbao*, & retourne à *Londres*, où il va ménager les interêts de cette Couronne avec la Compagnie Angloise de la Mer du *Sud*, sur le même pied que ci-devant. On a reçu avis de *Bayonne*, que la Reine Doitairiere, veuve du feu Roi Charles II., qui fait sa résidence en cette Ville, y avoit eu une attaque d'apoplexie, dont elle se trouvoit soulagée par une saignée qui lui avoit été faite à remis.

III. Le 29. il y eut Chapelle publique au Château à l'occasion de la fête de l'Archange *St. Michel*, & l'après-midi les Gardes du Corps, & les principaux Officiers de la Maison revinrent ici pour y rester jusqu'au retour de la Cour à *Madrid*. Comme il avoit été défendu à tous les Grands & autres Seigneurs, qui étoient allés au *Buen-Retiro* pendant la maladie du feu Prince Don *Loüis*, & de la Princesse sa veuve, de paroître à la Cour, le Prince Regnant a levé cette défense, à condition que ceux qui voudront venir à *St. Ildefonse*, en auront une permission particuliere. Les 5. premiers Valets de Chambre du défunt Prince ont été renvoyez & éloignez, pour l'avoir entretenu dans le goût des exercices violens, qui lui avoient tellement échauffé le sang, que sa maladie en étoit devenuë incurable. Le 6. Octobre le Nonce du Pape vint complimenter ici de la part du St. Pere le Prince Regnant, sur la reprise de possession de la Couronne. Les *Cortez* ont ordre de s'assembler le 7. Novembre à *Madrid*, pour reconnoître, avec les formalitez requises, le Prince des *Asturies*; & les Villes qui ont droit de Séance dans

dans cette Assemblée, ont reçu des Lettres circulaires pour la nomination de leurs Députés, avec ordre de les envoyer à *Madrid*, chargés des pouvoirs nécessaires. Quelques Grands, entre lesquels on nomme le Comte d'Altamira, l'Inquisiteur General, & deux autres, ont été disgraciés, pour avoir tenté d'empêcher Philippe V. de reprendre les rênes du Gouvernement de cette Monarchie; mais la Princesse Régnante, qui est naturellement bienfaisante, s'emploie, dit-on, pour les faire rentrer en grâce, quelque sujet qu'elle ait en particulier de se plaindre de la conduite qu'ils ont tenuë dans cette affaire. Le Marquis de Grimaldo, Secrétaire d'Etat, a eu quelques nouveaux accès de fièvre, pour lesquels il prend le *Quinquina*, & le Prince Régnant nomma le 15. Don Jean-Baptiste Dorendain, Secrétaire des Dépêches, pour servir pendant les absences ou les maladies de ce Ministre, avec les mêmes honneurs & prérogatives. On travaille à de nouveaux Apartemens pour l'agrandissement du Château de *St. Ildefonse*. On employe plus de 3000. Ouvriers à cet ouvrage, & on se propose d'en faire un séjour d'autant plus agréable, qu'étant situé au pied d'une haute Montagne, l'air y est toujours frais pendant même les plus grandes chaleurs de l'Eté. Mr. Vander Meer Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux, revint ici le 16. de *Segovie*, & a eu Audience du Prince & de la Princesse Régnante, qui l'ont reçu avec beaucoup de distinction.

IV. *Cadix*. On commença le premier Octobre à distribuer aux particuliers l'argent qui a été apporté pour leur compte, sur la dernière Flotille revenue de *Vera Crux*, sans être obligés de le porter à la Monoye comme auparavant, & on

compte

compte que dans peu les autres effets leur seront aussi delivrez. Depuis l'arrivée de cette Flotille, on n'a reçu aucunes nouvelles des *Indes Occidentales*, mais le 6. le Vaisseau la *Nôtre-Dame de Arancazu*, que l'on attendoit de la Province des *Hunduraz*, commandé par le Capitaine Dom Juan Zigaran, arriva heureusement dans le Port de cette Ville, chargé de beaucoup de Marchandises de prix, & d'une assez considerable quantité d'or & d'argent. Le Contre-Amiral Godin croise toujours avec son Escadre sur les Corsaires à l'embouchure du Détroit. On est fort tranquille à *Centa*; les Mores qui le tiennent encore bloqué, ne faisans aucun mouvement dans leurs quartiers.

V. *Portugal. Lisbonne.* On ne parle plus de la grossesse de la Reine; & le 7. Septembre jour anniversaire de la naissance de cette Princesse qui entra dans sa quarante-deuxième année, L. M. reçurent les complimens de la Noblesse & des Ministres Etrangers, qui eurent l'honneur de leur baiser la main. L'Academie Royale de l'Histoire se rendit en Corps à la Cour à cette occasion, & le Marquis d'Alegrette qui y présidoit, porta la parole, ce dont il s'acquitta avec sa politesse & son éloquence ordinaires. Le soir il y eut concert dans l'Apartment du Roi; & la nuit on sentit quelques secouffes de tremblement de terre, qui heureusement n'ont causé d'autre mal que la peur. Le 16. l'Abbé de Livry Ambassadeur de *France*, arriva enfin à *Alda Galega*, lieu situé de l'autre côté du *Tage*, d'où il donna avis de son arrivée, & aussi-tôt on lui envoya pour le recevoir les Barques du Roi, suivant l'usage, & on le conduisit au logement qui lui avoit été préparé en cette Ville. Son Exc. fut reçuë à l'entrée de la Ville par Dom François Mascarenhas Comte de Cocu-

lim, qui étoit allé à sa rencontre dans un Carosse du Roi, suivi de trois autres Carosses remplis de Gentilshommes, & le lendemain elle reçut dans son Hôtel les complimens de la principale Noblesse sur son heureuse arrivée. Mr. Zinoni Résident de l'Empereur est mort depuis peu ; & le Comte de Pinos Ministre de S. M. I. est retourné à *Vienne* ; mais on croit qu'il sera renvoyé ici revêtu d'un caractère public, pour achever les negociations qu'il a entamées, & qui tendent à engager cette Cour à favoriser le Commerce des Compagnies de *Trieſte* & d'*Ostende*. Mr. Sanderſon Envoyé Extr. du Roi de la Grande Bret., est au contraire revenu de *Londres*, où il étoit allé faire un tour. Le 8. Octobre le Roi alla à *Maffra* avec une partie de sa Cour, voir l'Eglise Cathedrale que l'on y construit, qui sera une des plus belles pieces d'Architecture de l'Europe. La Ferme du Tabac a été renouvelée à cent mille cruzades moins que l'année dernière, ayant été donnée pour un million 700. mille cruzades. Le prix du Sel à *St. Ubez* est réglé à 800. rees pour l'année prochaine 1725., ce qui est un grand tiers meilleur marché que l'année précédente. Il est enfin tombé de la pluye en divers endroits de ce Royaume, qui a fait grand bien aux fruits de la terre, qui souffroient beaucoup par la secheresse. On vient d'apprendre que l'Abbé de Livry Ambassadeur de *France*, s'est retiré dans une maison de Campagne aux environs de *Lisbonne*, en attendant le retour d'un Exprés qu'il a dépêché à la Cour, au sujet du refus que fait le premier Ministre, de lui rendre la premiere visite.

VI. Les huit Bâtimens destinez pour *Fernambuc*, *Angola*, & la Baye de *Tous les Saints*, n'attendent qu'un vent favorable pour mettre à la voile ; & le dépat

départ du Viceroy des *Indes Orientales* & des deux Vaisseaux qui doivent le transporter à *Goa*, est différé jusqu'au mois de Mars ou d'Avril, auquel tems plusieurs autres Bâtimens partiront aussi pour le *Brezil*. Sur la fin de Septembre il arriva dans le *Tage* un Bâtiment revenant de la *Baye*, chargé de 350. rouleaux de Tabac. Le Vaisseau de Guerre le *Nôtre-Dame d'Atalava* est aussi de retour de la Côte de *Guinée*, & le Capitaine rapporte que les Habitans lui avoient offert de le rendre Maître du Fort *Frederixbourg*; mais que n'ayant pas assez de monde pour le garder, il avoit été obligé de les remercier de leurs offres. Un autre Vaisseau revenu de *Bahia* en 64. jours, rapporte que l'on manque de provisions dans cette partie du *Brezil*; & trois Vaisseaux de Guerre Maltois qui croisoient le long des côtes de ce Royaume sur les Corsaires, sont venus recevoir ici sur leur bord le Neveu du Grand Maître, Dom Sanche Manuel, pour le conduire à *Malthe*. On apprend par des Lettres de *Rio de Jennero* du 24. Mars dernier, que les deux Vaisseaux de Guerre qui avoient été envoyez à l'embouchure de *Rio de ia Plata*, avec des Troupes, des Ouvriers, & les materiaux nécessaires pour bâtir un Fort sur les montagnes de *Vedio*, vis-à-vis l'Isle *St. Gabriel*, y étoient arrivez, & avoient débarqué leurs Troupes sans aucune opposition; mais que quelques jours après l'entiere construction dudit Fort, les Espagnols l'étoient venu attaquer par mer & par terre, & avoient obligé les Portugais de l'abandonner, & de se retirer avec leurs Vaisseaux à *Rio de Jennero*.

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

**R**ome. On ne doute plus à présent que l'affaire de *Commackio* ne soit bientôt décidée, sur ce que l'Empereur a agréé les propositions qui lui ont été faites de la part du St. Siège, & que ce Monarque a nommé le Cardinal Cinfuegos pour son Plenipotentiaire. Le Pape a choisi pour le sien le Cardinal Paulucci, & ces deux Eminences travaillent actuellement à un nouveau Traité dans lequel on doit se conformer de point en point au plan proposé sous Innocent XIII. L'exécution en sera, dit-on, différée jusqu'au premier Janvier prochain, & pour lors les conditions de cette restitution seront rendues publiques. Le projet pour la reforme du Clergé s'exécute, malgré les obstacles presque insurmontables qui se presentoient; les Cardinaux Zonedani, Ptolomei, & Belluga, qui composent la Congrégation établie, ont déjà tenu diverses conférences, & le Pape vient tout recemment d'y ajouter deux nouveaux Membres, qui sont les Cardinaux Paulucci & Pico. Il falloit un Chef tel que Benoît XIII. pour former une pareille entreprise, & sa fermeté fait bien augurer du succès de cette reforme, que quelques-uns de ses Prédecesseurs ont vainement tenté d'établir. On a publié en cette Ville une nouvelle Bulle de Sa Sainteté, par laquelle tous les Cardinaux qui ne se trouveront pas à l'avenir à *Rome*, pourront néanmoins chacun selon son rang, être fait Evêque ou Doyen du

Sacré

*des Princes &c.* Decemb. 1724. 417

Sacré College: dérogea ita la Bulle de Paul V. qui excluoit de ces Dignitez les Cardinaux qui se trouveroient absens lorsqu'elles deviendroient vacantes.

II. Le 17. Septembre le Pape fit la Ceremonie de benir l'Eglise des *Srs. Apôtres* des Peres Conventuels de *St. François*. Cette fonction dura 7. heures entieres, & pour prévenir la confusion, personne n'y fut admis que ceux de la suite de S. S. Le lendemain la Congregation de *Propaganda Fide* s'assembla en sa pretence sur les affaires de la *Chine*, ce qui fit remettre à la huitaine l'ouverture de celle de la Reforme. L'Empereur a non seulement déclaré le Duc de Gravina Orfini, Prince de l'*Empire*, mais S. M. l'a aussi honoré du Titre d'*Altesse*, & lui a accordé plusieurs autres prérogatives, telles que celle de pouvoir créer des Comtes, Marquis, &c. Mr. Palavicini, Secetaire de la Visite, & Mr. Maje la, Secetaire des Lettres aux Princes, ont été fait Archevêques *in paribus*. Le second est graufié, outre cela, d'une pension de 100. pistolles, & Mr. Fabrice Caraffa a été déclaré Prêlat Domestique. Le Cardinal Pico a été nommé un des Membres du *St. Office*, & S. S. a entierement déchargé quatre Evêques accusés d'héresie par ce Tribunal, parmi lesquels on nomme ceux de *Feltro* & de *Policastro*. Le Cardinal Acquaviva a, dit-on, acheté par ordre de la Cour de *Madrid*, toutes les Statuës de la Maison Bracciano, pour la somme de 50000. écus.

III. Le Bailli Schaden, nouvel Ambassadeur de *Malte*, eut le 20. au *Quirinal* sa premiere Audience publique du St. Pere, à laquelle il se rendit avec de très-riches livrées, & une nombreuse suite de Chevaliers, de Cardinaux, de Princes Romains; & l'Ambassadeur de *Venise* en eut aussi

ce jour-là une particuliere. L'Abbé Tencin, Archevêque d'*Embrun*, qui a fait longtems en cette Cour les fonctions de Ministre de *France*, prit le 18. son Audience de congé de S. S., qui lui témoigna être très-satisfaite de la conduite qu'il a tenue, il est parti universellement estimé, & le Cardinal de Polignac, que S. M. T. C. a nommé pour résider ici à sa place, a acheté tous les meubles, & va loger dans le Palais d'Altems qu'il occupoit. Ce fut l'Abbé Albini, Aumônier du Pape, & Maître de la Garde-Robe, qui porta dernièrement le Chapeau aux deux nouveaux Cardinaux Althieri & Falconieri; ce dernier en reconnaissance de la faveur que le Pape lui a faite en l'élevant au Cardinalat, a fait present à la Duchesse de Gravina d'une Montre d'or à répétition, & d'une très-belle Tabatiere en coquille faite d'une pierre précieuse montée en or; de deux Mirrors d'une grandeur extraordinaire, au Duc de Gravina, & à Mr. Orfini, de très-riches étoffes pour le service de la Chapelle de son Palais. S. Em. a aussi envoyé une Montre d'or au Maître de Chambre du Cardinal Paulucci, & deux autres presents à *Naples*, l'un à la Sœur du Pape, Religieuse Dominicaine, & l'autre au Fils du Duc de Gravina.

IV. Le 22. sur les deux heures del'après-midi, le St. Pere alla en cavalcade du *Quirinal* à l'Eglise de *St. Jean de Latran*, pour en prendre possession: Ceremonie qui s'observe quelque tems après le Couronnement des nouveaux Papes. Le Fils du Prince Borghese commençoit la marche, montant un Cheval d'une beauté singuliere: il étoit suivi de tous les Domeftiques du Pape, des Officiers du Palais, de plusieurs Cavaliers, & des Domeftiques des Cardinaux qui étoient en Ville.

des Princes &c. Decemb. 1724. 419

2. Le Duc de Gravina, Neveu du Pape, à cheval. 3. Le Pape, montant un très-beau Cheval blanc, dont le Prince Borghese lui avoit fait present: quatre Conservateurs marchoient à pied à ses côtez, & tenoient alternativement deux à deux les rênes de son Cheval. 4. Les Cardinaux au nombre de 14. avec une nombreuse suite d'autres Prélats, tous sur des Chevaux magnifiquement harnachez. 5. Les Gardes, les Chevaux-Legers, les Cuirassiers fermans la marche. Et l'Infanterie de la Garnison étoit rangée sous les armes dans toutes les rues où la Cavalcade passa. Le Pape étant arrivé à la grande Porte de l'Eglise, y fut reçu par le Cardinal Pamphili à la tête du Chapitre, & S. S. ayant été conduite devant l'Autel, prit possession de ladite Eglise avec les ceremonies accoutumées: Elle monta ensuite sur sa Loge, d'où Elle donna la Benediction au peuple, après quoi Elle retourna au *Quirinal* portée dans un Siege à bras. Les rues par où la Cavalcade passa, étoient magnifiquement décorées, les Balcons & les Fenêtres des Maisons étant couvertes de riches tapis. On avoit élevé par ordre du Duc de *Parme* un très-bel Arc de Triomphe près du Jardin de l'Hôtel *Farnese*, qui appartient à ce Prince, & l'Ambassadeur de *Venise* se distingua entr'autres par la richesse des Tapisseries dont la façade de l'Hôtel *St. Marc* qu'il occupe, étoit ornée, & par une très belle serenade qu'il fit joier sur une machine devant la grande porte, par les plus excellens Musiciens. On distribua ce jour-là, par ordre du Pape, quantité de pains aux pauvres, le soir la grande Banniere fut arborée sur le Donjon du Château *St. Ange*, & la nuit il y eut des feux & des illuminations par toute la Ville.

V. Le Cardinal Acquaviva se rendit le 26. à

l'Au-

*Prise de possession de l'Eglise de St. Jean de Lattran.*

L'Audience du Pape, auquel il remit une Lettre du Prince Regnant en *Espagne* Philippe V., qui lui notifioit la mort du Prince Don Louis son Fils aîné, & la résolution qu'il avoit prise de remonter sur le Trône. Le lendemain S. S. tint Confistoire secret, dans lequel Elle communiqua cette Lettre au Sacré College, sur quoi il fut resolu de faire un Service solemnel dans la Chapelle du *Quirinal*, pour le repos de l'ame de ce défunt Prince. On y proposa ensuite & préconisa diverses Eglises, le St. Pere y fit la Ceremonie d'ouvrir la horche au Cardinal de Polignac, & de la fermer aux deux nouveaux Cardinaux Althieri & Falconieri, & avant la clôture dudit Confistoire, S. S. accorda à tous les Cardinaux la liberté d'aller passer à la Campagne le tems des vacances qui commencerent le premier Octobre. Le 29. le Pape benit la Chapelle du *Quirinal*, & l'après-midi, étant monté sur la Loge de ce Palais, il donna la Benediction à la Garnison du Château *St. Ange*, qui s'étoit renduë dans la Cour avec un train d'Artillerie, comme il se pratique tous les ans le jour de la Fête de *St. Michel*. Le 30. le Cardinal Falconieri vint au Palais avec sa Garde ordinaire de Gouverneur de *Rome*, & après avoir déposé aux pieds du Pape son bâton de Gouvernement, S. S. le mit entre les mains de Mr. Banchieri, qui alla dans le moment avec sa garde prendre possession de cette Charge, & du Palais destiné pour le Gouverneur. Mr. Lescari Maître de Chambre, a été gratifié d'une Abbaye de 600. écus de rente, située dans l'Etat de *Luques*, & vacante par la mort du Cardinal Spada. On apprend qu'il est tombé des neiges en abondance sur les Montagnes de *Sulmona* dans l'*Abbruzze*, qui ont fait perir plus de 20000. Bêtes à cornes.

VI. on celebra le 3. Octobre dans la Chapelle du Palais les Obseques pour le repos de l'ame du feu Prince Regnant en *Espagne* Don *Loüis I.*, & le Pape y assista, de même que tout le Sacré College qui y avoit été invité, ce fut le Cardinal Acquaviva qui chanta la Messe, & l'Abbé Norcia prononça l'Oraison funèbre. Le 4. Fête de *St. François d'Assise*, S. S. alla visiter l'Eglise des *Ss. Apôtres*: de la Elle se rendit à celle d'*Ara-Cæli*, où après avoir célébré une Messe basse à l'Autel du Saint, Elle entendit la grande Messe dans le Chœur, & dina ensuite dans le Refectoire du Couvent avec les Religieux & ceux de l'Ordre de *St. Dominique*, qui s'invitent réciproquement le jour de la Fête de leur Fondateur. La Congregation de *Prepaganda Fide* a choisi deux Peres Carmes déchaussés & deux Peres Mineurs de l'*Observance*, pour aller en Mission à la *Chine*, & porter au nouvel Empereur de ce Pais une Lettre & des presens de la part du St. Pere S. S. a ordonné qu'on employât jusqu'à 9000. écus, & les Cardinaux Sacripanti & Scoti, Mr. Mezarbarba, & les Peres Cziki & Foches, qui sont revenus depuis peu de la *Chine*, sont chargez d'en faire faire les emplettes, qui consisteront en ouvrages de Filagrame, de Corail, d'Ambre jaune, en Cristaux & autres galanteries. Le Chevalier de *St. George* est toujours à *Albano*, ou il a reçu la visite du Duc de *Gravina*, Neveu du Pape. La Princesse son Epouse y a été attaquée de la petite verole, & on craignoit beaucoup pour sa vie, à cause de sa grossesse qui est certaine. Mais on est à présent rassuré, le venin étant sorti abondamment & à sonhait. La plupart des Cardinaux sont allez passer les vacances à la Campagne.

VII. L'ouverture du Tribunal de la *Rose* se fit  
le

le 2. avec les ceremonies ordinaires, & tous les Membres de ce College ayans accompagné les deux nouveaux Auditeurs, depuis leur Maison jusqu'au Palais *Varican*, le dernier y prononça un très-beau discours en Latin. Mr. Stopani a été fait Ponent de la Signature & du bon Gouvernement, à la place de Mr. Saminati. L'Evêché de *Pavie* a été donné au Pere Pertusati, de l'Ordre des Olivetains, sur la démission du Cardinal Cusani; & celui de *Malsi*, vacant par la mort de Mr. Spinelli, & dont le revenu est de dix mille écus, à Mr. Orfini, Neveu du Pape. Le Cardinal Pignatelli se demet de son Archevêché de *Naples*. On croit que Mr. Louis Caraffa en fera pourvû, & que sa Charge de Secretaire de la Congregation de *Propaganda Fide*, sera donnée à Mr. Mezabarba, cidevant Vicaire Apostolique à la *Chine*, qui l'exerce déjà par provision. Le Cardinal Corsini a resigné à Mr. Pach, avec l'agrément du St. Pere, une Abbaye qu'il possédoit dans la Ville de *Benevent*, à condition néanmoins qu'il jouïra des revenus sa vie durant. On assure que le Cardinal Paulucci a achevé de regler l'affaire de *Commachio* avec le Cardinal Cinfuegos, & que la restitution de cette Place se fera sans faute au mois de Janvier prochain, aux conditions dont on est convenu, & qui seront sans doute rendus alors publiques. On équipe à *Civita-Vechia* deux Galeres, pour aller en course contre les Corsaires, & on apprend de *Nettuno* que deux autres Galeres du Pape y ont amené une Barque Turque, ayant à bord 40. Esclaves, qui a été prise après un rude Combat. Cette nouvelle a fort réjoui S. S. Don Matteo Barbarin, Fils naturel du feu Prince de Palestrine, a eu depuis peu quelques conferences avec le Cardinal Barbarin, ce qui fait croire que le differend qui

est

*des Princes &c.* Decemb. 1724. 423

est entre eux au sujet de la Succession de ce défunt Prince, est en termes d'accommodement. Celui entre le Prince Borghese & le Prince de Rossano son Fils, est aussi, dit-on, accommodé. On a notifié à tous les Curez, sans exception, un ordre du Pape, qui leur enjoint d'expliquer tous les Dimanches à leurs Paroissiens l'Evangile du jour.

VIII. La nouvelle Chapelle que le Pape a fait construire dans le Jardin du *Quirinal*, étant achevée, Mr. Coscia fit le 15. la ceremonie de la benir, en présence du St. Pere. L'après-midi S. S. alla rendre visite aux Religieuses *Barberines*, à l'occasion de la Fête de *St. Therese*, & étant entrée dans le Couvent, Elle eut un long entretien avec la Duchesse de Gravina & la Princesse de Ruipoli, qui s'y trouverent : de là Elle se rendit à l'Hôpital des Prêtres malades, leur servit Elle-même à souper, & racommoda les Lits de ses propres mains. Après bien des instances, le Cardinal de Polignac a enfin obtenu la permission du St. Pere de faire faire son Portrait, pour l'envoyer au Roi son Maître, & c'est le celebre Peintre *Trevisani* qui y travaille. Le 16. la Fille nouvellement née au Prince de Rossano Borghese fut baptisée avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise de *Vallicella* par Mr. Cibo, Patriarche de *Constantinople*. Le Duc de Gravina la tint sur les fonds au nom de l'Empereur. La Duchesse son Epouse devoit aussi représenter l'Imperatrice ; mais elle ne s'y trouva pas, s'en étant excusée sur divers prétextes. Le Duc étoit servi des Carosses & livrées du Cardinal de Cinfuegos, & la Noblesse Romaine y assista, de même que les Seigneurs Feudataires de S. M. qui y avoient été tous invitez

par

par S. Em. Après la Ceremonie le Duc alla rendre visite à la Princesse de Rossano de la part de S. M. Il fit de grandes largesses aux Domestiques de la Maison & aux pauvres, & à son retour à son Hôtel, il envoya aux Religieux de la *Valicella*, où le Baptême s'étoit célébré, son habit tout chataté d'or, estimé 800. écus, & qu'il avoit fait faire pour cette Ceremonie. Mr. Orfini, Neveu du Pape, est sur son départ pour son Evêché de *Malfi* dans le Royaume de *Naples*, S. S. lui ayant fait entendre qu'Elle souhaitoit qu'il en allât remplir les devoirs. Mr. Mattci quitte son Archevêché de *Fermo*, avec l'agrément du Pape, qui en a, dit-on, déjà disposé en faveur de Mr. Borgia, Evêque de *Nocera*, chez lequel il a toujours logé, lors qu'étant Cardinal, il alloit & revenoit de *Rome* à *Benevento*.

IX. *Naples*. On commence à revenir ici de la crainte que l'on avoit, que les éruptions du Mont *Vesuve* ne fussent suivies de quelque tremblement de terre ou autres accidens fâcheux. Les flammes qu'il a jetté pendant quelque tems, ont été accompagnées, d'une grêle de pierres & de matieres bitumineuses si abondantes, que plusieurs maisons du voisinage en ont été détruites, plusieurs terres gâtées, plusieurs arbres brûlés, & plusieurs Vallées remplies de cendres. Il s'y est même fait une nouvelle ouverture au dessous de la premiere, d'où ont coulé pendant quelques jours des ruisseaux de soufre fondu qui couroient par les Campagnes, & qui ont causé un dommage inexprimable. Enfin vers le 23, Septembre la violence des éruptions se ralentit, & il étoit tems qu'elles prissent fin; le dégat qu'elles ont fait dans les Terres & les Vignobles, montant à des sommes très-considerables. Le Duc de Palme est  
 tou-

*des Princes Ec.* Decemb. 1724. 425

toujours au *Château-Neuf*, & le Cardinal Viceroy a fait conduire dans la Forteresse de *Gaete* le Marquis Spinola Gentilhomme de sa Chambre, pour quelques fautes dont il est accusé. Le 29. Fête de St. Michel, dans le tems qu'on celebrait la premiere Messé dans l'Eglise de St. George des Genoïs, le Dôme s'enfonça tout-à-coup sur la Sacrificie, qui en a été entierement détruite, & sur une maison voisine, où trois personnes qui étoient encore au lit, furent malheureusement écrasées. Deux hommes & un petit garçon qui étoient auprès furent dangeureusement blessés; mais le Sacrificain, non plus que ceux qui étoient dans ladite Eglise, n'ont eu aucun mal.

X. Le premier Octobre étant le jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, Son Emin. reçut les complimens de la Noblesse & des Ministres, & tint Chapelle publique au Palais. On y celebra la Messé; & le *Te Deum* fut chanté au bruit des salves de l'Artillerie des Châteaux & des Bâtimens qui étoient en Rade. Pour prévenir les abus qui se commettent dans les Couvents de Religieuses, à l'occasion des prises d'habit, le Cardinal Pignatelli Archevêque de *Naples* a publié une Ordonnance qui défend d'inviter à l'avenir qui que ce soit à ces ceremonies. Comme on a découvert dans les montagnes de la *Calabre* une Mine d'Argent & une autre de Plomb qui sont très-abondantes, le Gouvernement y a envoyé un bon nombre de condamnés aux Galeres, pour y travailler; on a aussi fait partir quelques Mineurs qu'on a fait venir des Mines de l'Empereur en *Hongrie*, & par les épreuves qui ont été faites, on trouve qu'elles peuvent rapporter plus de 30. pour cent de profit. Le 15. on representa pour la premiere fois sur le nouveau Theatre d'Althar

un Opera en Langue Mapolitaine intitulé *Il Simile* ; qui fut généralement applaudi.

XI. *Genes*. Mr. Augustin Grimaldo nommé à l'Ambassade d'*Espagne*, est allé à *Parme* prendre les Commissions de cette Cour pour celle de *Madrid*, où il a, dit-on, ordre de negocier certains Articles en faveur du Duc. La Republique a nommé quatre Senateurs pour traiter avec le Ministre du Duc de *Massa* de la vente du Duché de ce nom. C'est un petit Etat fort à la convenance situé entre le Marquisat de *Fosdinovo*, les Terres de *Luques*, celles de cet Etat, & la *Mediterranée*. On assure même que le marché en est déjà conclu, moyennant douze millions de livres, & 24. mille pistolles pour les Fortifications, & que le Duc de *Massa* sera pourvû par l'Empereur d'une Principauté en *Hongrie*. L'Acte d'Investiture pour *Final*, vient, dit on, d'être aussi accordé aux Genoïses par S. M. Imp. C'est une autre acquisition faite par la Republique, laquelle jointe au Duché de *Massa*, étend considérablement ses Limites. Le 15. Octobre on fit ici une Procession solennelle, où le Corps de St. Jean-Baptiste, Protecteur de cette Ville fut porté, pour demander à Dieu de la pluie ; & la Régence y assista, de même que l'Archevêque à la tête du Clergé Seculier & Regulier. Il est arrivé ici deux jeunes Seigneurs Danoïses, parens de la Reine de *Dannemarc*, qui voyagent, & qui viennent en dernier lieu de *Florence*.

XII. *Venise*. Mr. Daniel Bragadin Ambassadeur de la Republique en *Espagne*, a été nommé par le Senat pour aller relever en *France* Mr. Morosini, & il doit se rendre en cette Cour, sans passer par ici, dès que Mr. Canale son Successeur sera arrivé à *Madrid*. Mr. André Cornaro va à *Vienne* relever Mr. François Dohna, dont le terme est

*des Princes &c.* Decemb. 1724. 427

est expiré , & le 23, Septembre Mr. Emo qui est de retour de son Ambassade de *Constantinople* , prit possession de sa nouvelle Dignité de Procureur de *St. Marc*. Il fit ce jour-là son entrée publique avec toute la pompe , les ceremonies , & les marques de rejouissance usitées , & il parut par la Ville un très grand nombre de masques. Le 26. L'Ambassadeur de *Tripoli* qui va à la Cour de *Vienne* , sortit du Lazaret avec toute sa suite ; il a été occupé pendant quelques jours à voir ce qu'il y a ici de plus remarquable , & le 10. Octobre il partit pour continuer son voyage d'*Allemagne* , après avoir rendu visite à l'Ambassadeur de l'Empereur , qui le reçut avec beaucoup de distinction. Une partie de la Noblesse est allé passer les vacances à la Campagne , & le Grand Conseil s'est ajourné jusqu'au premier Novembre.

XIII. Il a déjà fait ici un froid aussi piquant qu'en Hyver , causé par un vent de Nord qui s'étoit élevé. Les pluyes ont cessé , & la secheresse est toujours si grande , que les Puits sont taris , & qu'on est obligé de faire apotter en cette Ville dans des Barques de l'eau de la Riviere *Brenta*. Le Vaisseau de Guerre la *Constance* a été tiré de l'Arsenal , & conduit dans le grand Canal pour y être équipé , & ensuite envoyé à *Corfou*. On travaille aussi dans ledit Arsenal à la construction de 12. autres Vaisseaux de Guerre. Le 21. on fit partir une Fregate ayant à bord des Recrûés pour les Garnisons du *Levant* , & des Lettres de la Regence pour le Provediteur General Correr. L'Abbé Tencin est passé par ici venant de *Rome* , & retournant à la Cour de *France*. Le General Comte de Schuylenbourg est sur son départ pour *Corfou*.

XIV. *Florence*. Le Grand Duc a quitté le séjour de *Poggio Imperiale* , & est revenu en cette Ville.

On

On ne paroît pas a beaucoup près se rejouir autant en cette Cour, qu'a celle de *Parme*, du retour de Philippe V. à la Couronne d'*Espagne*; par la crainte bien ou mal fondée que la Princesse Regnante n'engage le Prince son Epoux à faire passer l'Infant Dom Carlos en Italie; ce qui ne pourroit manquer de causer des broüilleries & des embarras a la Cour de *Toscane*. On s'étoit proposé de faire fabriquer ici des Moulins à bras; les eaux étant trop basses pour faire aller ceux qui sont sur les Rivieres; mais enfin après une grande secheresse il est tombé des pluyes abondantes qui rendent ces précautions inutiles. Le 26. Septembre la Sœur du Duc Salviati prit l'habit de Religieuse dans le Couvent de *Monticelli*. L'Eleonore Doüairiere Palatine, de même que la principale Noblesse des deux Sexes, assisterent à cette Cereémonie, qui fut des plus éclairante; & ce fut l'Archevêque qui fit la fonction de donner l'habit à la nouvelle Religieuse. Mr. Matifredi celebre Matematicien est parti pour aller mettre la derniere main à l'accordement du differend survenu entre cet Etat & la Republique de *Lugnes* pour les Limites. Le Grand Duc est retourné à *Poggio*, & alla le 6. Octobre visiter le Monastere des Chattroux, qui celebrent ce jour là la Fête de *St. Bruno* leur Fondateur. Le Pere Alcanio, Ministre d'*Espagne*, a fait préparer dans l'Eglise de *Ste. Marie* un magnifique Mausolée pour les Obsèques du feu Prince Regnant Don Louis I. Il a paru en l'air du côté de *Sienna* des Phenomenes fort extraordinaires, que l'on attribüë à la chaleur excessive qu'il a fait. Le Grand Duc va, dit-on, considerablement augmenter les Garnisons de ses Places, & les Ministres ont ordre d'empêcher l'enlevement des grains qui

se fait dans cet Etat par quelques Puissances voisines.

XV. *Livourne*. La diminution des Especes en France fait beaucoup de tort au Négoce en ce Pais ; on s'accommodoit mieux des variations, & du prix excessif auquel on les avoit fait monter ; mais il y a tems pour tout, & malheur à ceux qui n'ont pas pû en profiter. Il est parti d'ici plusieurs Vaisseaux François venans de *Marseille*, qui vont chercher des grains dans le *Levant*.

XVI. *Milan*. On a envoyé du consentement du Comte de Colloredo, une très humble Remontrance à l'Empereur, pour représenter à S. M. l'impuissance où est cette Ville, de fournir aux frais de l'Ouvrage extérieur qui a été commencé, & qui coute déjà plusieurs millions. C'est le Comte Joseph Balliotti, qui est chargé de cette Commission. Les Habitans de *Ciano* avoient pris les Armes pour s'exempter de payer un nouveau Droit qui avoit été établi, & on a été obligé d'y envoyer quelques Compagnies d'Infanterie, qui ont dissipé les plus mutins. Le Marquis Luduci est allé à *Turin*, complimenter la Cour sur le Mariage du Prince de *Piémont* avec la Princesse de *Hesse-Reinsfeld*. On attend en ce Pays un renfort de Troupes Imperiales qui viennent d'*Allemagne*, dont une partie doit passer en *Sicile*.

XVII. *Turin*. La Cour ne vint que le 4. Octobre de *Rivoli* à la *Venerie*, où elle fait état de rester jusqu'à Noël, à moins que le mauvais tems ne l'oblige de revenir à *Turin*. Les chaleurs sont fort diminuées en ce Pais, & les neiges qui sont déjà tombées sur les Montagnes, rendent l'air fort tempéré dans la Plaine. Cependant il regne encore ici des fievres chaudes, qui ont emporté plusieurs personnes de distinction. On apprend que le Comte de

Sales, Gouverneur de *Savoie*, a trouvé le moyen de se sauver de sa Maison de plaisance de *Vineuf*, où il étoit aux arrêts & gardé à vûe, pour avoir commis plusieurs malversations dans son Gouvernement, pendant que la maladie contagieuse regnoit en *Provence* & en *Languedoc*, & qu'il s'est retiré auprès du Gouverneur de *Cremona* son Parent. Ainsi le bruit qui avoit couru de sa mort dans sa prison, se trouve par là détruit. Le Marquis de Ste. Croix, qui étoit ici en qualité de Commissaire de la part de la Cour d'*Espagne*, pour regler l'affaire de l'Artillerie enlevée en *Sardaigne*, ayant heureusement terminé cette Négociation, a reçu ordre de *Madrid* de résider ici, pour ménager les intérêts de cette Couronne. On remarque qu'il regne une bonne harmonie entre cette Cour & celle de *Vienne*, ce qui détruit encore ce que nous dûmes mal-à-propos le mois dernier, d'une intelligence secrète qu'on entretenoit ici avec la *France* & l'*Espagne*. On a reçu la triste nouvelle de la mort du Prince Regnant Don *Loüis I.*, dont la Mere étoit Fille de L. M. La jeune Princesse de *Piémont* avance heureusement dans sa grossesse.

Le feu prit dernièrement par accident à l'Hôtel de la Monnoye qui a été consumé. On a sauvé l'or & l'argent; mais le feu s'étant communiqué à un Magasin de soye & à un autre de bois de *Campeche*, l'un & l'autre furent en un instant réduits en cendres.

A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **F**ontainebleau. Les pluyes qui ont commencé à tomber ici dès le commencement d'Octobre, n'ont pas ralenti l'ardeur du Roi pour la chasse. S. M. y va presque regulierement tous les jours, & le nombre des Ceifs pris dans la Forêt depuis l'arrivée de la Cour jusqu'au 6, montoit déjà à 66., sans les autres animaux. Le 3. S. M. assista à la Comédie Italienne de la *double Inconstance*, & le 5. les Comédiens François représentèrent *Iphigenie* : de la S. M. entra dans son Apartement, & travailla avec Mr. le Duc avant souper, qui est le tems destiné au travail, & ensuite Elle alla souper avec ce Prince. Le 6. le Roi & Mr. le Duc étans allez à la chasse séparément, Mr. le Duc prit 4. Ceifs, & le Roi 3. Le 7. le Roi alla à la chasse du Sanglier, & l'Infante-Reine prit le même divertissement avec les Dames de sa suite toutes habillées en Amazones. Le 8. qui étoit Dimanche, S. M. se priva de ce plaisir ; mais le Prince de Conti, dont la santé est parfaitement rétablie, étant allé chasser de bonne heure, lui apporta le pied d'un Ceif à huit heures du matin. Il y a aussi tous les jours grand jeu à la Cour. Le jeune Monarque jouë avec un extrême bonheur, & on compte qu'en une semaine il a gagné plus de 7000. Louis d'or. Le Comte de Chabannes moins heureux, a perdu en peu de tems plus de 50000. livres ; ce qui est une leçon pour l'avenir, dont il a, dit-on, resolu de profiter

ter supposé qu'on puisse ajouter foi aux protestations des joueurs. Mademoiselle de Clermont a eu quelques accez de fièvre accompagnez de vomissemens, mais sans aucunes suites. Le Comte de Clermont, qui a été fort malade, se rétablit de jour en jour.

II. On ne sçait pas encore quand le Roi retournera à *Versailles*, S. M. ne s'étant expliqué là-dessus qu'au seul Duc de Bourbon. Elle se plaît beaucoup ici, & on y a fait venir de nouvelles provisions, ce qui fait croire que la Cour y fera un long séjour. On s'attendoit que la revûe des Mousquetaires se feroit à *Fontainebleau*, mais ils ont reçu ordre de retourner dans leurs anciens quartiers, à l'exception de 50. qui sont restez ici. Le 10. le Roi au retour de la chasse, assista à la representation de la Comedie d'*Amphitrion*, & soupa ensuite chez Madame la Duchesse. S. M. a accordé une diminution sur les Tailles, afin de faciliter celle des denrées qui sont toujours à un prix excessif, & on assure qu'on va permettre aux Marchands Etrangers de venir à *Paris* deux fois la semaine, sans payer les droits, pour obliger ceux de cette Ville à baisser le prix de leurs Marchandises. On parle aussi d'une nouvelle Declaration pour diminuer le loyer des maisons, à proportion de la diminution des Especes, & on va établir des Greniers à Sel en plusieurs endroits à six lieues à la ronde de *Paris* entr'autres à *Versailles*, & à *St. Germain en Laye*. Le Gouvernement de Bellegarde dans le *Roussillon* a été donné à Mr. de Berville Marechal de Camp, & S. M. a accordé au fils aîné du Marechal de Tessé la survivance de la Charge de premier Ecuyer de l'Infante Reine.

III. Le 13. le Prince de Kurakin ci-devant Ambassadeur de *Russie* auprès de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies, presenta au Roi ses Lettres de créance , & va résider en cette Cour en qualité de Ministre Plenipotentiaire du Czar. Mr. Horace Walpole a pris le caractère d'Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire du Roi de la *Grande Bretagne* , & a eu aussi sa premiere Audience de S. M. Le 12. le Roi vit la representation d'*Arlequin voleur* , Piece Italienne. Le 15. Sa Majesté alla entendre le salut dans l'Eglise des Carmes des Basses Loges , à une demi-lieue du Château , & visita ensuite la maison appellée la *Solitude* : de là Elle alla souper à la *Riviere* , maison appartenante au Comte de Toulouse, où Elle vit tirer sur l'eau un très-beau feu d'artifice qui avoit été préparé. Un Courier extraordinaire dépêché de *Madrid* par le Marechal de Tessé, a apporté au Comte de Morville Secretaire d'Etat au Departement des affaires étrangères, le Collier de l'Ordre de la *Toison d'or* , dont le Prince Regnant en *Espagne* l'a honoré, en recompense des services qu'il a rendus aux deux Couronnes pendant le cours de son Ministère, avec une Lettre très-gracieuse de Philippe V. à ce Ministre, & sa procuration à M. le Duc d'Orleans pour installer le nouveau Chevalier en son uom. C'est le Sr. Bannieres Courier du Cabinet qui a fait cette course, & S. M. qui est très-satisfaite & du message & de ses services, l'a gratifié de son portrait attaché à une chaîne d'or, & d'un habi bleu galonné, estimé 500. écus. Le Conseil d'Etat ne se tiendra plus ici de cette année, & les Bureaux qui en dépendent, partiront le 15. pour retourner à *Paris*. Le 17. le Roi assista à la representation d'une Piece Italienne inti-

tulée *Arlequin Sauvage* ; & le 19. à la Comédie Française du *Joueur*. S. M. soupa ce soir-là chez Mr. le Duc ; après quoi Elle vit tirer sur la piece d'eau qui est à côté du Jardin de la Reine, le plus magnifique feu d'artifice qui ait encore été tiré, & qui avoit coûté 25000. livres. Le Prince Regnant en *Espagne* a fait présent au Roi de 25. beaux Chevaux, dont trois sont morts sur la route ; mais les 22. qui restent sont tout l'ornement des Ecuries de S. M. L'Infante-Reine a aussi reçu de la Cour de *Madrid* un présent d'une barre d'or, du poids de 21. marcs.

IV. Le Roi a eu une legere indisposition que l'on attribüe aux fatigues de la chasse, & S. M. prit le 24. medecine par précaution. L'Infante-Reine a été attaquée d'un rhume, mais l'un & l'autre jouissent à present d'une parfaite santé. Le 22. il y eut dans une des Salles de ce Château Assemblée des Chevaliers de la *Toison d'or*, composée des Ducs de Bourbon, du Comte de Toulouse, du Duc de Noailles, du Marquis de Beaufremont, du Marquis d'Arpajon, du Marquis de Brancas, & du Marechal de Villars, en présence desquels Mr. le Duc d'Orleans fit la ceremonie de donner le Collier de cet Ordre au Comte de Morville, & ce fut le Duc de Noailles qui lui servit de parain. On prepare ici un très-beau feu d'artifice qui sera tiré la veille du départ du Roi pour *Versailles*, fixé. dit-on, au 6. Novembre, & on fait aussi des préparatifs extraordinaires pour une grande partie de chasse qui se donnera dans la Forêt voisine le 3. jour de la Fête de St. Hubert Patron des Chasseurs. Les Chiens & les Equipages de Mr. le Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Comte de Toulouse, & de quelques autres Seigneurs de la Cour,

sero

*des Princes &c.* Novemb. 1724. 435

seront joints à ceux du Roi , de sorte que l'on compte qu'il y aura 2000. Chiens & autant de Chevaux. Il sera permis à un chacun de se trouver à cette chasse, & d'y tirer , ce qui attire déjà ici un très-grand nombre de Chasseurs expérimentez. Le Comte de Monforeau Grand Pré-vôt de l'Hôtel, a fait donner avis que S. M. touchera la veille de la *Toussaints*, les malades des écroüelles. On parle de recruter la Cavalerie & l'Infanterie , d'augmenter le nombre des Regimens, & que la resolution en a été prise dans le dernier Conseil qui s'est tenu. On équipe actuellement 12. Vaisseaux de Guerre à *Toulon*, & on a envoyé des ordres dans toutes les Places frontieres , d'en remplir incessamment les Magazins. Le Marechal de Tessé Ambassadeur de S. M. à la Cour de *Madrid*, avoit demandé de nouveau d'être rapellé ; mais on assure que Mr. le Duc de Bourbon lui a écrit que S. M. y consentira volontiers dès que les difficultez qui arrêtent le Congrès de *Cambrai*, seront levées.

V. Le Comte de Tessé a été pourvû de la Charge de premier Ecuyer de l'Infante-Reine, dont il n'avoit que la survivance, sur la démission qu'en a fait en sa faveur le Marechal son Pere. Le Gouvernement de l'Isle d'*Oleron*, vacant par la mort du Comte de Mongon, a été donné au Comte d'*Uzez*, Lieutenant General, & ci-devant Capitaine des Gardes de Madame la Duchesse de Berry, & le Roi a assigné à l'Abbesse de *Beaumont* près de *Tours*, où la Princesse de *Vermandois*, Sœur, du Duc de Bourbon a pris l'habit de Religieuse, une pension annuelle de 3000. livres sur une Abbaye vacante par la mort de l'Abbé de la Roche. Le 28. l'Abbé Henriaux fut sacré Evêque de *Boulogne* dans l'Eglise Paroissiale

siale de *Fontainebleau*, par l'Evêque de *Frejus*, qui en fit la Ceremonie, & le 29. pendant la Messe, ce nouvel Evêque & celui de *Nantes* prêterent le serment de fidelité ordinaire. Le 31. l'Evêque de *Mende* fit la même chose entre les mains du Roi, & l'après-midi S. M. assista aux premieres Vespres chantées par la Musique. Le premier Novembre, Fête de tous les Saints, Elle entendit la grande Messe celebrée pontificalement par l'Evêque de *Carcaffone*, l'après-midi le Sermon du Pere *Surian* Prêtre de l'*Oratoire*, les secondes Vespres, & l'Office des morts, auxquelles le même Prélat officia. La Cour a quitté le deuil qu'elle portoit pour la mort du jeune Prince Regnant en *Espagne Loüis I.*, mais elle le reprendra le 15. jour fixé pour le service solennel qui doit se faire dans l'Eglise Cathedrale de *Paris*, pour le repos de l'ame de ce Prince. On voit ici dans le Cabinet du Roi le modele de la premiere Gondole que le Comte de *Gergy* Ambassadeur de S. M. à *Venise* a fait faire pour son entrée publique. Ce modele a trois pieds de long; la proue & la poupe sont d'acier très-artistement travaillez, & le corps est orné de 4. figures aux quatre coins, avec une suite de dorure & de Sculpture magnifique qui accompagnent les glaces dont il est environné. C'est Mr. *Canale* Ambassadeur de la Republique à la Cour d'*Espagne* qui le presenta au Roi de la part du Comte de *Gergy*, lorsqu'il passa dernièrement ici allant à la Cour de *Madrid*. Les Ministres Etrangers qui sont ici, ont tous loué leurs logemens jusqu'au 1. Janvier, & on a transporté de *Paris* quantité de poëles, de couvertures de lits, de surtouts, de Lanternes &c. ainsi il y a aparence que la Cour restera encore ici quelque tems, & qu'elle ne re-

tour.

gouvernera pas à *Verfailles* fi-tôt qu'ou l'avoit eü.

VI. La partie de chailé qui se donna le 3. Fête de *St. Hubert*, fut une des plus belles qui se soit vüe depuis plusieurs années. Les Princeffes & les Dames de la Cour parurent toutes habillées d'un goût nouveau & en Amazones ; mais les Meutes & les Equipages des Princes ne furent pas joints de ceux du Roi, pour éviter l'embaras. S. M. décida dans un Conseil extraordinaire qui se tint le 4., le differend entre les Officiers des Gardes du Corps & ceux des Gendarmes & Chevaux-Legers, & a ordonné que les Gardes du Corps se posteront à l'avenir aux deux côtez des grandes roües ; qui est le poste d'honneur, les Gendarmes aux deux côtez des petites roües, & que les deux portieres du Carosse feront libres. De cette maniere, ni les uns, ni les autres ne peuvent se flater d'avoir gagné leur cause ; puisque les Gardes du Corps demandoient d'être maintenus dans la possession des deux portieres, & les Gendarmes de la portiere gauche, cédans la droite aux Officiers des Gardes. L'Abbé de Rochemont vient d'être nommé à l'Evêché de *Limoges*. Le Duc d'Orleans & toute la Maison porteront le deuil jusqu'au premier Decembre, quoique la Cour l'ait quitté.

VII. *Paris*. L'argent, depuis la reduction des Especies, devient d'une rareté extraordinaire dans le Royaume, & les banqueroutes y sont fort communes. On sent bien que les Negocians qui les font, sont la plupart gens, qui, pendant que les Especies étoient à un haut prix, ont emprunté de toutes mains, sans avoir prévü comment ils pourroient remplacer les fonds qu'ils prenoient si inconsiderément, & qu'ils trouvoient pour  
lors

lors avec tant de facilité ; mais ils n'en font pas moins à plaindre , & leur imprudence ne tend point leur sort moins triste , supposé qu'ils soient dans la bonne foi. A l'égard de ceux que les révolutions passées n'ont point ébranlé , ils profitent habilement de la conjoncture présente pour améliorer leurs affaires. Les Marchandises & Denrées sont encore à un prix excessif , l'Autorité de la Cour n'a pu jusqu'à présent les obliger à les baisser , & leur affectation à se persuader qu'une livre est toujours une livre , & qu'un Ecu valant 8. livres est la même chose pour eux qu'un Ecu réduit à 4. livres , est une obstination impardonnable , & même directement opposée à leur propre intérêt. Il est sensible que l'argent étant réduit à sa valeur ou à peu près , le Commerce en est plus florissant , plus aisé & plus étendu. L'exemple du passé le prouve incontestablement , & la *France* n'a jamais été plus riche que dans ces tems qui ne sont pas fort éloignés. Les fortunes sont plus solides ; l'Artisan , l'Ouvrier vit avec plus de commodité , le Rentier , le Gentilhomme , l'Homme de Robe avec plus d'aïssance , & toutes les parties de l'Etat se ressentent enfin de cette œconomie , qui est la seule qui peut y entretenir l'abondance , la solidité , & la sûreté dans les affaires. D'où vient donc , que par un aveuglement inconcevable , toutes ces mêmes parties de l'Etat ne concourent pas à la rétablir , & se plaignent d'une réduction qui étoit si nécessaire ? En voici , je crois , la raison : chacun ne pense qu'à son intérêt particulier & présent , & veut faire ses affaires aux dépens de la chose publique. C'est à la prudence de la Cour à remédier à un tel désordre , & on s'attend bien qu'elle en arrêtera le cours par son Autorité ,

& qu'elle introduita dans le Royaume , & malgré les peuples, un équilibre , dont ils connoissent si peu les avantages. Les ont-ils mieux connus leurs avantages , dans le reins des surhaflémens des Monnoyes ? & n'est-ce pas là la fatale source des maux & des miseres affieufes qui ont inondé le Royaume ? Bien des gens prévenus de leur passion particuliere , siffleront , peut être ce raisonnement tout juste qu'il est. Effet trop ordinaire de la prévention & de l'amour propre.

VIII. Mr. d'Angervillers, Intendant de *Paris* a fait la visite dans sa Generalité , pour prendre un état des grains & autres denrées qui doivent être apottées en cetre Ville , & la Compagnie des *Indes* va se charger de vendre pour son compte, non seulement du Bled , mais aussi toutes sortes de Marchandises , afin qu'on ne soit pas obligé de passer par les mains des Marchands qui rançonnent impunément. Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans s'est toujours tenuë au Palais Royal depuis l'absence de la Cour ; & la Princesse sa Belle-Fille avance heureusement dans sa grossesse. Le Comte d'Albert , Envoyé de l'Electeur de *Baviere* , partit le 6. Octobre pour retourner à *Munich* , & le Marquis de Monteleon , Ambassadeur d'*Espagne* auprès de S. M. Britannique , qui est ici , ira faire un tour à *Cambrai* avant de passer à *Londres*. Le Marquis de Caumont , Frere du Duc de la Force est passé en *Angleterre* , pour y voir Madame la Duchesse sa Mere , qui depuis plusieurs années s'y est réfugiée à cause de la Religion , & le Marquis de Conflans est envoyé à *Madrid* , pour y complimenter la Cour sur la mort du Prince Regnant *Don Louis* , de la part de la Duchesse Doüairiere  
d'Or-

d'Orleans , & du Duc & de la Duchesse de ce nom. Mr. le Blanc a été transféré de la *Bastille* au Château de *Vincennes*, & on augure mal de son affaire. Le Comte de Bellisle sera , dit on, mis au premier jour en liberté , & on meuble actuellement le magnifique Hôtel qu'il a fait bâtir. Mr. Brean Curé de *St. Benoît* , qui fut arrêté le mois dernier , a été mis hors de la *Bastille*, & reconduit chez lui , sur ce qu'il s'est pleinement justifié de ce dont il étoit accusé. Le Président de Thorigny a obtenu l'agrément du Roi pour la Charge de Président à Mortier de Mr. de Porraïl , qui a été fait premier Président du Parlement de *Paris* sur la démission de Mr. de Novion.

IX. Après bien des menaces qui n'ont jamais pû ébranler la fermeté de l'Evêque de *Montpellier* , on vient de passer à l'exécution , par la publication d'un Arrêt du Conseil de S.M. rendu contre ce Prélat le 21. Septembre , qui faïsit le temporel de son Evêché , & déclare ses autres Benefices impetrables. Cet éclat contre un Evêque si distingué par sa piété & ses autres vertus , est ce qui pouvoit arriver de plus surprenant , & fait voir à quelles extrêmités la Cour est obligée d'avoir recours , pour faire cesser des disputes qui divisent depuis si longtems l'Eglise de *France* ; mais qui ne décident pas néanmoins la question. On dit que l'Evêque de *Bayeux* est menacé d'un pareil traitement. Voici l'Arrêt dont il s'agit , qui est une pièce digne de passer à la posterité.

**L**E Roi s'étant fait représenter l'Edit du feu Roi du mois d'Avril 1665. enregistré en toutes ses Cours , par lequel après avoir ordonné la publication & exécution dans tous les Pays de son obéissance

Janca, de la Constitution du Pape Alexandre VII. du 15. Fevrier de la même année, portant condamnation des cinq Propositions extraites du Livre de Jansenius, comme herétiques dans le sens de l'Auteur; auroit en même-tems enjoint a tous les Archevêques & Evêques de son Royaume, de signer & faire signer incessamment par tous les Ecclesiastiques de de leurs Dioceses, tant seculiers que reguliers, le Formulaire prescrit par ladite Constitution, purement & simplement, & dans les termes auxquels il y étoit conçu, sans user d'aucune distinction, interpretation ou restriction, & de certifier Sa Majesté par écrit qu'il auroit été satisfait à la signature dudit Formulaire dans les trois mois portez par ladite Constitution, à compter du jour de la publication dudit Edit. Et par un Article suivant, S. M. auroit ordonné qu'au cas qu'aucun Archevêque ou Evêque refusât de signer ledit Formulaire, & n'en ordonnât pas la signature ainsi qu'il leur étoit enjoint dans ledit temps de trois mois, il y seroit contraint par saisie du revenu temporel de son Archevêché ou Evêché, & qu'il seroit procedé contre lui par les voyes Canoniques, conformément à ladite Constitution. Et en outre que les autres Benefices de quelque qualité qu'ils puissent être, dont il se trouveroit pourvû, demeureroient vacans & impetra- bles de plein droit, sans qu'il fût besoin d'aucune Sentence ni Déclaration judiciaire, & que ceux qui en seroient pourvûs en sa place, y seroient maintenus. Et Sa Majesté étant informée que le Sieur Evêque de Montpellier après avoir refusé depuis long-tems de se conformer tant à ladite Constitution qu'àudit Edit, & de déferer aux avis réitérez qui lui ont été donnez par ordre de Sa Majesté, auroit en dernier lieu au mépris de l'Arrêt de son Conseil du 11. Mars 1723. qui avoit déjà

ordonné la suppression au verbal par lui mis en forme de préambule audit Formulaire, fait imprimer & distribuer un Ecrit signé de lui, & adresse à Sa Majesté en forme de Remontrance, tendante à introduire un nouveau Formulaire différent de celui prescrit par ladite Bulle, & à favoriser ouvertement les erreurs condamnées par les Constitutions des Papes Innocent XI. & Alexandre VII. & non content d'une démarche si contraire à l'obéissance due aux Constitutions des Papes, revêtues de l'autorité Royale, auroit fait publier dans son Diocèse une Lettre Pastorale, par laquelle après avoir soutenu la prétendue nécessité de la distinction du fait & du droit dans la condamnation du Livre de Jansenius, quoique réprochée par ladite Bulle d'Alexandre VII. & par celle de Clement XI. qui commence par ces mots: Vincam Domini Sabaoth, il autorise dans son Diocèse la signature du Formulaire avec cette distinction; desquelles Pièces, il résulte contre ledit Sieur Evêque une conviction manifeste de désobéissance, non seulement auxdites Constitutions, mais audit Edit du mois d'Avril 1665. Et considérant qu'une pareille entreprise contre une Loi de l'Eglise & de l'Etat seroit capable de rallumer le feu d'une hérésie que l'Eglise a solennellement condamnée, & de troubler la tranquillité de son Etat; & voulant y pourvoir d'une manière capable de contenir la temerité de ceux qui voudroient comme lui se soustraire à l'observation de cette Loi: Oïzi le Rapport. Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que ledit Edit du mois d'Avril 1665. sera exécuté suivant sa forme & teneur; déclare ledit Sieur Evêque de Montpellier avoir encouru les peines portées par ledit Edit, & en conséquence, ordonne que le revenu temporel de son Evêché sera & demeura.

meurera saisi, & que par le Sieur de Bernage, Conseiller d'Etat & Intendant de Justice, Police & Finances en Languedoc, il sera préposé personne capable pour en faire l'administration, recette & emploi au profit des pauvres du Diocèse de Montpellier, ou en autres œuvres pies, ainsi qu'il sera par Sa Majesté ordonné. Déclare en outre Sa Majesté les autres Benefices; de quelque qualité qu'ils soient, dont ledit Sieur Evêque est pourvu, vacans & impetrables de plein droit; & ordonne qu'il sera procedé contre lui par les voyes canoniques; le tout conformément audit Edit. Vult Sa Majesté que lesdits deux Ecrits dudit Sieur Evêque de Montpellier, ayant pour Titre, l'un, Très-humbles Remontrances au Roi, & l'autre, Lettre Pastorale au Clergé de son Diocèse, soient & demeurent supprimés, & que tous les Exemplaires imprimés qui en ont été répandus dans le Royaume, soient incessamment raportés aux Greffes des Sieurs Intendants & Commissaires départis, pour être par eux supprimés & lacérés; Leur enjoint Sa Majesté de tenir la main à l'exécution du present Arrest, lequel sera lu, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le 21. Septembre 1724. Signé, PHELYPEAUX.

X. Il est inconcevable combien de personnes de toutes sortes de conditions, s'intéressent à la disgrâce de ce Prélat dans le Royaume, & avec quelle fermeté il reçut les ordres de la Cour, lors qu'ils lui furent signifiés par l'Intendant de la Province. Il y a apparence, quand on exécuteroit à la lettre cet Arrêt rendu contre lui, que cette rigueur ne lui feroit pas changer de sentiment, puis qu'il en est venu jusques-là, & qu'el

le

le ne serviroit, au contraire, qu'à faire éclater sa constance. Aussi, assure-t-on, que la Cour en a déjà suspendu l'exécution, & que les amis, qui sont en grand nombre, se flattent de la faire revoquer. Plus de 4000. Prêtres & Ecclésiastiques lui ont écrit des Lettres, pour l'exhorter à tenir ferme, & lui ont offert leurs bourses, pour le soutenir dans son infortune. Ce Prelat est fort âgé & fort infirme. Il est Fils, ou Petit-Fils du fameux Mr. Colbert, Ministre d'Etat, Frere de Mr. de Torcy, Secrétaire d'Etat, & se nomme Charles Joachim de Colbert. Le Nonce du Pape a, dit-on, reçu une Bulle de *Rome*, en confirmation d'une ancienne, qui supprime toutes les pensions sur les Benefices qui obligent à résidence. Ce Ministre la doit présenter au Roi; mais on doute qu'elle soit reçue dans le Royaume, étant contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane, & qu'elle priveroit le Roi de disposer des pensions & gratifications qu'il est en droit de donner sur les Evêchez & Benefices Consistoriaux, non seulement, aux Ecclésiastiques, mais aussi aux Seculiers qu'il veut recompenser. On assure qu'au cas que le Pape refuse les Bulles & Provisions nécessaires, le Parlement obligera par des Arrêts les pourvûs au sdits Benefices de payer les pensions qui seront réservées.

XI. On a établi à *Paris* une nouvelle Bourse dans la Ruë *Vivienne*, où se fera à l'avenir le negoce des Lettres de change, assignations, & autres papiers concernant le Commerce tant au dedans qu'au dehors du Royaume; & le 18. Mr. d'Ombreval Lieutenant General de Police en fit l'ouverture. L'entrée en est interdite aux agio-teurs, & autres pestes du Commerce, & par l'Arrêt du Conseil du 24. Septembre, portant éta-

blissement

blissement de cette Bourse, le Roi a nommé 60. Agens de Change, par les mains desquels toutes les affaires passeront. Cet Arrêt contient 41. Articles, & est trop étendu pour trouver place ici. Ce ne sont d'ailleurs que quelques Reglemens de Police, & un détail des attributions accordées ausdits Agens de Change. Les Agioteurs qui se morfondent depuis l'ouverture de cette Bourse, se sont retirez la plupart à *Nancy en Lorraine*, où ils ont transporté leur Commerce, qui se fait, dit-on, à la faveur de la nouvelle Compagnie établie, avec autant de rapidité & de vivacité, que jadis à la Ruë *Quinquenpoix* à *Paris*. On a expédié aux Entrepreneurs du nouveau Canal qui doit joindre la Riviere de *Somme* à celle de *Seine*, des Lettres Patentes du Roi, & on commencera ce grand ouvrage au mois de Mars prochain. Le Roi a accordé au Duc de Gèvres Gouverneur de cette Ville, la permission de donner à jouer chez lui. Mr. Berthelot Frere de la Marquise de Prie, est chargé des fonds necessaires pour l'entretien de tous les Hôpitaux du Royaume, & Mr. de la Brosse Prévôt de *Melun* a été nommé Inspecteur General des Marchaullées de France avec 6000. livres d'appointemens. L'Abbé Chevalier s'est accommodé avec l'Abbé Tamboneau au sujet du Prieuré de *Ste. Honorine*. Le dernier en demeure en possession, moyenant une pension de 2000. livres qu'il fera à l'Abbé Chevalier, à qui le Cardinal de Noailles donne une Cure de 4000. livres en faveur de cet accommodement.

XII. L'Academie Française a fait choix de Mr. de Portail premier Président du Parlement, pour remplir la place vacante de l'Abbé de Choisi, dont nous fimes mention le mois dernier. Ce Magistrat joint à une profonde étude des Loix,

beaucoup d'éloquence, & une grande étendue de lumieres. A l'égard de l'illustre Défunt qu'il remplace, il se nommoit François Timoleon de Choisi, Prieur de *St. Lo de Roüen*, de *St. Benoît de Saulx*, & de *St. Gelais*, Doyen de l'Academie Françoisé, & ci-devant Doyen de *Bayeux*. On a de lui le *Journal du Voyage de Siam*, & une *Histoire Ecclésiastique*, dont le stile aisé, net & brillant a fait dire qu'elle étoit écrite pour les Dames; on a de lui d'autres ouvrages fort estimés; il est mort âgé de 79. ans. Le 24. le Marechal d'Alegre qui est bien rétabli de sa derniere indisposition, partit avec la Marechale son Epouse, pour aller en *Bretagne*, assister à l'ouverture des Etats de cette Province, qui se fera le 5. Novembre à *St. Brioux*; & le 25. il fut suivi par la belle Marquise de Rupelmonde sa fille, qui doit y faire les honneurs. Le Sr. Provenchere Colonel, connu sous le nom de Marquis de Rosés, a été mis au *Châtelet* pour un vol considerable dont il étoit accusé, mais s'étant pleinement justifié, il sera, dit-on, mis en liberté au premier jour. Un Comte Allemand avec lequel il étoit fort familier, s'est évadé, ce qui fait croire qu'il en est l'auteur. Le Chevalier de Sabran a été enfermé au Fort l'Evêque, sans que l'on en sçache le sujet; & l'Evêque de *Beauvais* s'est retiré dans le Couvent du Noviciat des Jesuites, pour se mettre à l'abri des importunités de ses créanciers.

XIII. Bien des gens parlent d'une prochaine Guerre, mais la situation des affaires publiques fait croire qu'on n'est pas plus en état d'y penser en *France* qu'ailleurs. Cependant on fait des armemens en differens Ports du *Royaume*, & on va, dit-on, lever quatre nouveaux Regimens de Dragons pour autant de Princes du Sang qui n'en

n'en ont point, qui font le Duc de Bourbon, le Comte de Charollois, le Prince de Conti, & le Comte de la Marche. Les ordres qui étoient donnez pour réparer le Château de *Chambort*, & nettoyer les routes de la Forêt, ne seront pas exécutés, parce qu'il faudroit faire une trop grande dépense pour mettre cette Maison en état de loger commodément le Roi & toute sa suite. On se propose de faire de grands changemens au Jardin Royal. On va arracher tous les arbres, pour en planter de nouveaux, faire des paterres à fleurs d'un autre dessein, combler le grand Bassin, rouvrir celui qui étoit à l'entrée du Jardin, & il y a un fond de 70000. livres destiné pour cela. On prépare au *Louvre* un magnifique Mausolée, qui sera mis dans l'Eglise *Nôtre-Dame*, où doit se faire le Service solennel pour le repos de l'ame du feu jeune Prince Regnant en *Espagne*: c'est l'Abbé Mongin, nommé à l'Evêché de *Bazas*, qui est choisi pour prononcer l'Oraison funèbre. L'Abbé de Vertot connu par tant de sçavans Ouvrages sur l'Histoire, a l'honneur d'entretenir tous les jours pendant deux heures Mr. le Duc d'Orleans sur cette Science, dont ce Prince fait sa plus grande étude; sans négliger pour cela les autres, pour lesquelles il n'a pas moins de goût que feu Mr. le Duc d'Orleans son Pere.

XIV. Le differend qui étoit depuis longtems entre les Religieuses de *St. Cyr*, & les Religieux de *St. Denis*, vient d'être terminé. Il s'agissoit des réparations Seigneuriales & de l'entretien de la Chauffée de *St. Denis*, dont les Religieuses de *St. Cyr* sont tenuës, comme jouissantes de la Menſe Abbatiale de cette Abbaye, & pour lesquelles elles avoient abandonné 25000. livres par an aux Religieux qui s'étoient chargés de faire ces répa-

rations ; mais comme depuis quelques années, cette somme ne s'étoit pas trouvée suffisante, les Religieux la remettent à ces Dames, qui se chargent d'en faire toutes les réparations Seigneuriales, & d'entretenir la Chaussée. Le 6. Novembre on commença à répandre dans le public les Espèces de Monnoye nouvellement fabriquées. ¶

XV. Il a paru nombre d'Arrêts du Conseil pendant le cours du mois d'Octobre, dont voici le précis.

*Une Declaration du 26. Septembre*, portant explication de l'Edit du mois de Juin dernier, qui a créé de nouvelles rentes au denier 30.

*Un Arrêt du Conseil du 21.*, qui fait les revenus de l'Evêque de Montpellier, & déclare ses Benefices impetrables. *Il est tout au long dans ce Journal.*

*Autre du 4. Octobre*, portant suppression d'un Ecrit qui a pour titre, *Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée generale de la Congregation de la Mission, tenue à Paris le premier du mois d'Août passé.*

*Un Edit du Roi*, qui fixe les sommes qu'on doit payer pour toutes les Charges de Judicature, sçavoir, celle de Président à Mortier au Parlement de Paris, à 590000. celle de Conseiller à 100000. livres, & les autres à proportion de leur produit. Cet Edit fut porté le 13. à la Chambre des Vacations, pour y être enregistré ; mais après une mûre délibération, il fut conclu de différer l'enregistrement jusqu'à la prochaine Assemblée de la St. Martin, & l'Edit a été renvoyé à Fontainebleau.

*Un Arrêt du Conseil*, contenant 41. Articles, & pourtant établissement d'une Bourse à Paris, rue Vivienne, pour le négoce des effets concernans uniquement le Commerce, & création de

*des Princes &c.* Decemb. 1724. 449

60. Agens de change. *Cet Arrêt est du 24. Septembre.*

*Autre du 14. Octobre*, qui commet & désigne les 60. Agens de Change, dont il est parlé ci-dessus.

*Autre*, qui fixe le prix du sel dans la Généralité de *Grenoble*, à 25. livres le Minot, pour empêcher les Savoyards d'introduire le leur dans le *Dauphiné*.

*Autre*, qui défend à tous les Sujets sur peine de prison de plus parler d'aucunes réductions d'Espèces, déclarant au contraire qu'il n'y aura plus aucunes diminutions ni variations dans la valeur desdites Espèces, qui demeureront à l'avenir sur le pied réglé par l'Edit du 22. Septembre dernier.

*Autre du 19.*, qui explique les raisons pour lesquelles la Lotterie composée de la Compagnie des *Indes*, ne sera tirée que le 11. Decembre.

*Autre du 10.*, qui déclare sujets au Contrôle les Actes & Adjudications de nature à pouvoir être faits pardevant Notaires, qui seront reçus par les Greffiers & Officiers de Justice, & accorde délai jusqu'au dernier Mars 1725., pour contrôler les Actes de cette nature.

*Une Declaration du 26. Septembre*, au sujet des rentes assignées sur l'ancien Clergé, dont la réduction a été faite au denier 40.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. Le premier Octobre l'Empereur entra dans sa quarantième année, reçut à cette  
occa-

occasion les complimens de toute la Cour, qui fut très-magnifique ce jour-là. Le Prince Emanuel de Portugal se rendit exprès de *Lintz* à *Vienne* pour cette Fête, & retourna le même jour joindre son Regiment. Le 4. jour de St. François, dont le Prince Hereditaire de *Lorraine* porte le nom, cette Fête fut celebrée avec beaucoup de pompe, & le Ministre du Duc de *Lorraine* s'y distingua entr'autres par une magnificence extraordinaire. On a reçu de *Rome* la resolution du Pape par raport à l'Archevêché de cette Ville. Les Prélats de *Moëlatz*, de *Guttrveim*, & de *Closter Neubourg* en sont declarez Suffragans, & le droit de presentation à ces quatre Sièges est conservé à Sa Majesté. Le Cardinal Cinsuegos a obtenu de S. S. le libre passage des Troupes Imperiales par l'Etat de l'Eglise; & sur l'avis qu'il en a donné, quelques Regimens d'Infanterie & de Cuirassiers ont reçu ordre de marcher de *Hongrie* en *Italie*. On prend toutes les mesures pour recruter les Troupes qui ne l'ont pas été depuis quelques années, & comme pendant ce tems là les Etats de *Boheme*, n'ont pas fourni des Recrûs, ils seront obligez d'en augmenter le nombre au Printems prochain. L'Archevêque de *Salzbourg* arriva ici au commencement de ce mois, & a eu consecutivement deux Audiences de S. M. On prepare en diligence l'Hôtel de *Rofrano* pour le Duc de *Richelieu* Ambassadeur de *France* qui est attendu ici.

II. Les Deputez de la Compagnie d'*Ostende* ont presenté à l'Empereur un projet d'accommodement entre cette Compagnie & ceux d'*Alger*, & S. M. Imperiale a eu la bonté d'y donner son approbation & son consentement. On croit que la Commission de l'Ambassadeur de *Tripoli* qui vient ici, est de negocier un Traité de  
Com.

Commerce entre la Sicile & cette Regence, par lequel les Villes de *Messine* & de *Tripoli* seront déclarées Ports libres, ce qui augmenteroit, dit-on, les revenus de l'Empereur de plus d'un million de florins par an. Ce Ministre a déjà écrit ici, qu'il étoit chargé de présenter une Lettre à Sa Maj., & une autre au Prince Eugene de Savoie, qu'il qualifie de Grand *Vizir*. Il est arrivé un Envoyé du nouveau Prince de Nassau-Dillenburg, pour solliciter en son nom l'Investiture de cette Principauté, dont il a hérité par la mort du Prince son Frere aîné. Le Prince de Birkenfelds a fait présenter à S. M. un Memoire par lequel il prétend prouver son droit à la Succession du Duché des *Deux-Ponts*, après la mort du Prince actuellement Regnant; fondé sur le Testament du Prince Wolfgang Prince Palatin des *Deux-Ponts*, fait en 1568. confirmé par l'Empereur Maximilien II. & jusques ici exactement observé dans tous les cas de la Succession de la Serenissime Maison Palatine. Mais le Prince Hereditaire de Sultzbach soutient de son côté que c'est à lui que cette succession appartient, ce qui forme une contestation assez épineuse, & dont la discussion ne manquera pas d'être ambarassante, d'autant plus que le Prince de Birkenfelds, dont le droit paroît le mieux prouvé, est de la Religion Protestante. Le Comte de Wratislaw, qui avoit été envoyé à *Ratisbonne*, & depuis à *Dresde*, est nommé pour aller à *Warsovie*, en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur, menager ses intérêts, pendant la tenue de la Diette generale de Pologne. Le Baron de Kirkner second Plenipotentiaire de S. M. à la Diette de l'Empire, doit retourner à *Ratisbonne*, & sera, dit-on chargé de deux Decrets Imperiaux, l'un concernant les affaires de Religion,

& l'autre les reparations de *Philisbourg*, & de *Kell*: le Decret de la Commission Imperiale concernant les Corsaires de *Barbarie*, y ayant déjà été envoyée, pour être porté à la Dictature. Le Comte de Rabutin a reçu ses dernières institutions, & est sur son départ pour la Cour de *Berlin*. On assure que Mt. Dalman membre du Conseil de Guerre, va être envoyé dans les Cours du *Nord*, pour y négocier un Traité de Commerce.

III. On continuë de tenir des conférences sur les affaires du Congrès de *Cambrai*, & on espere qu'à la fin l'*Espagne* se rendra plus traitable, & que l'arrivée en cette Cour du Duc de Richelieu Ambassadeur de France, aplanira bien des difficultez. Il est certain que l'Empereur a consenti à la restitution de *Commachio* au St. Siège; mais elle n'a pû se faire si-tôt qu'on l'avoit crû, parce que les magazins n'étoient pas encore évacuez. Le Marquis Visconti est chargé de faire toutes les dispositions nécessaires pour cela; & ce sera, dit-on, pour le commencement de l'année prochaine. On ne sçait pas précisément les particularitez de la convention qui a été faite; on conjecture seulement que les conditions en doivent être très-avantageuses, pour avoir porté l'Empereur à cette restitution, après l'avoir si long-tems refusée; les principales, à ce que l'on debite, sont, qu'elle se fera sans préjudicier au droit de l'*Empire* & d'un chacun; que la Chambre Apostolique quittera à S. M. 80. mille écus qu'elle repetoit pour le passage des Troupes Imperiales dans l'Etat Ecclesiastique, & que S. M. Imperiale aura la liberté de lever le dixième des revenus Ecclesiastiques dans tous ses Etats Hereditaires; mais il est plus sûr d'attendre la publication du Traité qui ne manquera pas de paroître lorsque

cette

cette affaire se consommera. Le Reglement dont nous fimes mention le mois dernier, que l'Empereur a résolu de faire, pour remédier aux longueurs dont on s'est plaint jusqu'ici dans les Procès pendans pardevant le Conseil Aulique, contient entr'autres l'Ordonnance suivante: Que tous les Procès qui auront été à ce Conseil par voye d'Appel, & qui par conséquent n'y sont pas venus directement, seront renvoyés pardevant le Juge en premier instance, à moins qu'on n'en puisse prouver l'incompétence ou la nullité. La raison de ce Reglement est, qu'on a remarqué que la plupart de ces Apels n'ont d'autre motif que l'opiniâteté des Parties, qui veulent laisser ceux dont la cause est souvent la plus legitime, par des longueurs ruineuses pour eux & pour leurs Familles. On a fait partir pour *Belgrade* deux Bâtimens chargez d'outils & de materiaux pour en reparer les Fortifications. Il est arrivé plusieurs Religieux de différens Ordres, qui vont en *Hongrie* habiter les Couvents nouvellement bâtis sur la Frontiere de *Turquie*, & assister les Familles Allemandes qui y sont établies. Les Turcs continuent de fortifier *Widin* & *Nizza*.

IV. L'Empereur ayant pris la résolution de terminer à l'amiable l'affaire de la succession du Duché de *Ploën*; l'Envoyé de *Dannemarck* dépêcha le 15. un Expiés à sa Cour, pour en donner avis au Roi son Maître. Le Comte de *Wurmbrand* est revenu de *Wurzburg*, où il étoit allé assister à l'élection d'un nouvel Evêque en qualité de Commissaire de S. M. Ce Prélat lui a fait present d'une Bague eslimée mille rixdals, outre six mille ducats en espee, & a écrit à l'Empereur une Lettre, pour lui notifier son avenement au Siège Episcopal, & se recommander aux bon-

nes graces de S. M. Il est arrivé en cette Ville un Ministre du Duc d'Holstein Gottorp, pour recevoir en son nom l'investiture de ses Etats, & Mr. Dalman, accompagné de quelques Députez de la Compagnie Orientale, est parti pour aller à la rencontre de l'Envoyé de *Tripoli* : on a aussi fait un Détachement de clq hommes par Compagnie du Regiment de *Bareith*, pour le conduire ici. C'est, dit-on, un Ministre fort poli & fort sçavant, qui a déjà été employé en diverses Cours de la Chrétienté. Le 17. on fit la repetition d'un nouvel Opera intitulé le *Grand Mogol Secach Sevi*, qui sera représenté le 4. Novembre prochain jour de la Fête de St. Charles dont l'Empereur porte le nom. L'Imperatrice Doüairiere a été indisposée; & le 18. S. M. reçut la visite de l'Imperatrice Regnante, & des Archiduchesses.

V. Ce ne fut que le 23. Octobre que la Cour revint de la *Favorite* au Palais Imperial, pour y passer l'Hiver, & non pas le 27. Septembre, comme nous le dimes mal-à-propos le mois dernier. Le Nonce du Pape a reçu de nouvelles instructions de S. S. sur ledémembrement d'une partie de quelques Evêchez, pour augmenter l'Archevêché de *Vienne*, & le 24. ce Ministre eut là-dessus Audien- ce de S. M. Tous les Generaux des Armées ont été mandez pour assister à un grand Conseil de Guerre qui doit se tenir au plûtôt; & le Baron de Hagen qui a l'administration des Biens de la Maison Ragotski en *Hongrie*, a aussi eu ordre de se rendre à la Cour à l'occasion d'un Reglement que l'Empereur s'est proposé de faire pour l'entretien & la subsistance des deux jeunes Princes Ragotski qui sont actuellement en *Italie*. Le General Comte d'Ottweyler a été fait Commandant d'*Esseck*, & on s'attend que le jour de *St. Charles*, il

y aura une nombreuse Promotion de Conseillers du Conseil Privé. S. M. ne déclarera aussi que dans ce tems-là, le choix qu'Elle a fait pour remplir la Charge de son Grand Maître d'Hôtel, vacante par la mort toute récente du Prince de Trautson. On parle d'établir un Conseil de Commerce & un College, pour mettre la Marine sur un bon pied. Ce que nous dimes dans nôtre dernier Journal, qu'il étoit arrivé à la Cour des Religieux Catholiques Romains de *Russie*, pour implorer la protection de l'Empereur, afin qu'ils puissent rester dans leurs Couvens, que le Czar avoit réduit à 50. dans toute l'étendue de ses Etats, & des revenus desquels il s'étoit emparé, est sans fondement. Cette nouvelle, suivant les avis de *Vienne*, est fautive, & d'ailleurs absurde, n'y ayant nul Couvent ni Monastere de Religieux Catholiques Romains en *Russie*, & le nouveau Reglement qu'a fait le Czar, ne regardant que ceux de sa Communion.

VI. Le 28. l'Envoyé de *Tripoli* arriva en cette Ville, & alla descendre dans le même logement qu'a occupé ci-devant le dernier Ambassadeur du Grand Seigneur dans le Fauxbourg de *Leopoldstat*. Il est, dit-on, Chancelier de la Regence de *Tripoli*; & les presens qu'il a aportés consistent en 2. Lions & quelques Perles d'une grosseur extraordinaire. L'Electeur de *Cologne* a écrit une Lettre à S. M., par laquelle S. A. S. E. lui donne avis de son arrivée à *Munich*, & du dessein qu'Elle a de venir ici rendre ses respects à S. M. Il y a des Commissaires nommez pour examiner à fond l'affaire qui s'est passée à *Bruxelles* entre le Marquis de Prié & le General Comte de Bonneval, & entre tems S. M. a envoyé ordre à ce dernier de se rendre sur sa parole d'honneur du Château d'*Amvers*, où il

il étoit aux arrêts, a celui de *Spielberg* en *Moravie* pour qu'il soit sous la dépendance du Conseil de Guerre qui doit se tenir. La conduite qu'il a tenuë n'est, dit-on, pas approuvée, en ce qu'il a soutenu trop vivement une affaire étrangere, & qu'il a manqué au respect dû au Marquis de Prié, qui est revêtu dans les *Pais-Bas* du caractere de Plenipotentiaire de l'Empereur. Voici le précis de l'ordre qui a été adressé au Marquis de Rubi, Gouverneur d'*Anvers*, & General Maréchal de Camp des Armées de S. M., écrit de la propre main du Prince *Eugene de Savoye*. Il contient en substance :  
*Que S. M. I. & C. lui a très-gracieusement ordonné de marquer à Mr. le Marquis de Ruby, en qualité de Gouverneur & Capitaine General, que l'intention de S. M. I. & C. est, que son Feldzougmester le Comte de Bonneval, se trouvant aux arrêts au Châseau d'Anvers, se transporte incessamment à celui de Spielberg à Brinn en Moravie, après que Mr. le Marquis de Rubi aura pris sa parole d'honneur, soit de bouche ou par écrit, qu'il n'écrira, ni parlera sur la route ou autrement, au sujet de la Déclaration qu'il sçait, & qu'il évitera, autant qu'il sera possible, les Villes des Pais-Bas Autrichiens, & sur tout Bruxelles. A quoi S. A. S. ajoute, qu'il ne doute pas que ledit Comte ne se conforme à l'ordre, comme il doit. Le 30. on reçut un Exprés dépêché de Constantinople par Mr. Dierling, Résident de S. M. à la Porte, avec avis que Mr. Dandrezel, Ambassadeur de France, y étoit arrivé, & que le Marquis de Bonac son Prédecesseur, partiroit pour retourner en France, dès que Mr. Dandrezel auroit fait son Entrée publique, Les Dépurez de la Compagnie d'*Ofende* sont sur leur départ, & sont très-satisfaits de l'accès favorable qu'ils ont trouvez auprès de S. M.*

VII. *Palatinat.* La Cour Palatine est revenue de *Suetzingen* à *Manheim*, pour y passer l'Hyver. L'Electeur de *Treves* est retourné à sa Residence de *Coblentz*, & l'Electeur de *Cologne*, qui est passé par cette Cour, étant retabli d'une legere indisposition qu'il a eu, à continué son voyage de *Munich*. On se donne ici de grands mouvemens pour faire tomber au Prince Hereditaire de *Sultzbach* la succession du Duché de *Deux-Ponts*, & en exclure le Prince *Birkinfeld*.

VIII. *Berlin.* La Cour a quitté le sejour de *Wursterhausen*. Le Roi est allé faire un tour à *Potsdam*, & la Reine est revenue à *Berlin*. Le Gouvernement de *Lipstad*, vacant par la mort du Baron de *Heyden*, a été donné au Baron de *Spaen*.

IX. *Francfort.* Le 19. le Chapitre de *St. Barthelemi* élu pour Prévôt le Baron d'*Ostein* Chanoine de *Mayence* & de *Wurtzbourg*, à la place du feu Evêque de cette derniere Ville. Le prix des grains est considerablement augmenté ici, & le Magistrat a été obligé de faire ouvrir un de ses Magazins, pour le soulagement des pauvres, qui le payent un florin moins le boisseau qu'auprés des Marchands. Le Margrave de *Bade Dourlach* a fait publier une Declaration, par laquelle il offre de grands avantages aux Reformez tant de *France* que d'ailleurs, qui viendront s'établir dans son Pays, & particulierement dans sa nouvelle residence de *Carelron*.

X. *Liege.* Le nouveau Prince & Evêque de cette Ville a reçu de *Rome* ses Bulles de confirmation, qui lui ont coûté 25. mille risdals. Le jour de son Sacre n'est pas encore fixé, mais on fait de grands préparatifs pour cette ceremonie. S. A. S. a donné la Charge de Grand Official de cette Capitale au Baron d'*Horion*. AR-

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le Pais du NORD, depuis le mois dernier.*

I. **P**ologne. *Warsovie.* Le Roi a tenu diverses conférences avec les Ministres & les Sénateurs, pour preparer les matieres qui doivent être proposées à la Diette generale. Le Primat du Royaume en a aussi tenu plusieurs avec les Grands Officiers de la Couronne sur le même sujet, & tout paroit disposé à l'ouverture de cette Assemblée. Le premier Octobre le Prince Dolhotouki Ambassadeur du Czar arriva ici. Le General Schwetin Envoyé extraordinaire de Prusse y est aussi arrivé de *Berlin*, & on a reçu l'Express qu'on attendoit de la *Porte*; mais on ignore le contenu de ses dépêches. On a fait avancer aux environs de cette Ville quelques Regimens de Cavalerie & d'Infanterie, & les Senateurs & les Nonces s'y rendent journellement de toutes les Provinces du Royaume. Les petites Diettes qui se sont assemblées, ont toutes eu le succès qu'on en pouvoit esperer, à l'exception de 17. qui s'étoient rompuës, & qui se sont ensuite rassemblées sur de troisièmes Lettres circulaires qui leur ont été expédiées.

† *Ouverture de la Diette de Pologne, & Journal de ce qui s'y est passé.*

II. Le 2. Octobre jour fixé pour la Diette generale, l'ouverture s'en fit au Château à la maniere accoutumée. Voici le Journal de ce qui s'est passé le plus exact, & le plus succinct. Le Dimanche premier de ce mois le Primat du Royaume eut selon la coutume Audience publique du Roi au Château, où S. M. s'étoit rendu le jour

*des Princes &c. Decemb. 1724. 459*

jour précédent. Ce Prélat avoit une suite très-nombreuse, & de magnifiques Equipages, & étoit précédé d'un grand nombre de Carolles, qui lui servoient de coitege, parce que c'étoit la première fois qu'il venoit à l'Audience en qualité de Primat. Après la Messé le Roi fit appeller les Princes Czarboriski & Wirniowski chacun séparément, & leur dit que l'affaire d'*Ostrog* ne devoit point empêcher l'élection d'un Marechal de la Diette, ni le cours des affaires publiques, d'autant qu'il prenoit sur lui de la regler, & qu'il ordonneroit des conférences, où elle seroit examinée à la satisfaction des Parties: à quoi les deux Princes acquiescerent, en recommandant leurs intérêts à S. M. Ensuite le Grand Ecuyer ayant été mandé devant le Roi, en présence du Grand Marechal de la Couronne, & du Marechal de la dernière Diette, le Grand Chancelier prit la parole, & dit; *que pour le bien & la tranquillité de la Patrie, S. M. vouloit lever les obstacles qui avoient paru leur faire quelque peine jusqu'à alors. Sur quoi le Comte de Flemming repondit, que les paroles du Roi étant pour lui autant de Loix inviolables, il se soumettoit aveuglément à ses ordres; que S. M. sçavoit qu'Elle ne lui avoit pas donné le Commandement des Troupes; mais que comme Elle avoit approuvé pour le bien public, l'offre que le Grand General lui en avoit faite, il n'avoit pas cru devoir le refuser: que chacun lui rendoit justice sur la maniere dont il s'étoit acquité de cet Emploi: Et que comme S. M. approuvoit presentement qu'il le remit entre les mains du Marechal de la precedente Diette, il y obéissoit aussi, en vûë de procurer le bien public, comme il avoit cru le faire en l'acceptant: qu'ainsi il remettoit audit Marechal par ordre de S. M.; le pouvoir concernant*

cernant l'Armée étrangere, qu'il avoit reçu du Grand General, afin qu'il le remit au Marechal de la prochaine Diette, ne doutant pas que l'on ne prit toutes les mesures convenables pour assurer le repos de la Patrie tant au dedans qu'au dehors. Puis s'adressant aux Seigneurs qui étoient presens, il leur dit, que lui ayant promis de lui faire donner par la Republique des marques autentiques de sa satisfaction, il ne doutoit pas qu'ils ne lui rinssent parole. C'est ainsi que cette grande affaire s'est terminée

*Journal de la Diette de Pologne.*

LE 2. l'ouverture de la Diette se fit comme nous l'avons dit ci-dessus. Et lors que les Nonces de Crakovie, qui opinerent les premiers, insisterent sur ce que l'affaire du Commandement des Troupes fût terminée avant toutes choses, le Comte Ossolenski, Maréchal de la précédente Diette, leur dit : que cette affaire étoit sur un tel pied, qu'elle ne devoit plus empêcher le cours de leurs délibérations, & qu'il avoit entre les mains des marques convaincantes de la bonté paternelle de S. M. envers la Patrie : Sur quoi l'on procéda à l'élection d'un nouveau Maréchal, & le choix étant tombé sur Mr. Potocki, Referendaire de la Couronne, & Frere du Primat, il prêta serment, & ajourna la Séance au lendemain. Le Comte Ossolenski lui remit en même-tems le Bâton & les ordres que le Grand General de la Couronne avoit donnez au Grand Ecuyer, pour prendre le Commandement des Troupes étrangères, & que ce dernier avoit déposé entre ses mains, pour preuve de ses bonnes intentions. Le 4. toute la Séance se passa en contestations : quelques Députez de-

manderent

manderent la lecture de l'ordre du Grand General, ils dirent qu'il en falloit voir le contenu pour juger de la conduite dans cette affaire, sur quoi d'autres Nonces ayant representé que cette lecture se pourroit faire dans un autre tems, le Fils du Palatin de *Pofnanie* prit la parole, & dépeignit fort patetiquement le zéle que le Grand Ecuyer avoit fait éclater en tant d'occasions, & la facilité avec laquelle il vouloit bien se démettre du Commandement, en facrifiant au bien public le tort qu'on lui faisoit. Il y eut encore d'autres débats, sur ce que plusieurs Députez ne voulurent pas consentir qu'on allât complimenter le Roi avant que S. M. eût donné satisfaction sur les trois points suivans, ſçavoir, 1. Que préalablement on eût exigé de ceux de *Thorn* une réparation convenable. 2. Que le Commandement des Troupes ne fût rendu au General de la Couronne. 3. Et que l'Ordonnance d'*Oftrog* ne fût rétablie sur l'ancien pied. Le Maréchal voyant qu'il ne pouvoit réunir les esprits, ajourna l'Assemblée au lendemain, auquel jour après avoir longtems débattu ces trois points, on convint enfin d'aller complimenter le Roi; mais à condition qu'on ne mettroit aucune matière sur le tapis, qu'on n'eût premièrement réglé ces trois Articles. On se rendit donc en Corps au Senat, où le Maréchal complimenta le Roi au nom des Députez, & eut l'honneur de baiser la main à S. M. Le 5. il proposa à l'Assemblée de proceder aux préliminaires de la Diette, mais les Députez n'ayant point voulu se déſiſter de la résolution qui avoit été prise la veille, il fut obligé de renvoyer la Séance au jour suivant. Les Sessions du 6., 7., 9., & 10., dans lesquelles on continua de traiter de l'affaire d'*Oftrog*, du Commandement des Troupes, & de l'affaire de *Thorn*,

furent infructueuses. Le 11. le Maréchal ayant trouvé le moyen de réunir les deux Chambres, celle des Communes se rendit en Corps dans celle du Senat, & complimenterent le Roi par la bouche du Maréchal, qui représenta à S. M., que la Noblesse étoit venue pour satisfaire aux Loix de la Republique, à condition néanmoins de pouvoir retourner à leur Chambre, pour y régler préalablement l'affaire de *Thorn* & celle d'*Ostrog*. Sur quoi le Grand Chancelier répondit au nom du Roi, que S. M. n'étoit pas contente de la lenteur qu'ils apportoient dans leurs délibérations publiques, & que l'affaire d'*Ostrog*, comme tout le reste, pouvoit s'ajuster dans un Tribunal particulier, sans déroger aux Loix. On lut ensuite les Constitutions de la Republique, & les Ordonnances du Senat, après quoi le Chancelier repeta les propositions du Roi à la Diette, en ajoutant de quelle maniere le Comte de Flemming avoit remis au Maréchal l'Acte du Commandement des Troupes étrangères. Le Maréchal dit ensuite au Roi, que la Noblesse quittoit S. M. à regret, mais que la nécessité des affaires les obligeant de retourner à leur Chambre, ils reviendroient au plutôt rendre leurs devoirs à S. M. Le 12. le Maréchal proposa à la Diette, que pûisque les préliminaires prescrits par les Loix avoient été remplis, il étoit tems de proceder à d'autres délibérations; sur quoi les Nonces se communiquèrent leurs instructions, & celui de *Crakovie* ayant proposé d'ôter aux Protestans de *Thorn* l'Eglise de *Nôtre-Dame*, pour la donner aux Jesuites, le Maréchal se vit obligé de rompre l'Assemblée; n'en pouvant tirer autre chose. Le 13. il ne se passa rien de considerable; & la Séance du 14. se passa en contestations au sujet des Charges vacantes. Le 15. le Palatin de *Volhinie*

*binie* prêta le serment de fidélité en présence des Sénateurs. Le 16. les Nonces s'assemblerent ; mais ceux de *Crakovie* ne voulurent pas consentir qu'on procédât à aucune affaire, avant qu'on n'eût délibéré sur leurs demandes touchant l'affaire de *Thorn*, & le Commandement des Troupes étrangères. Le 17. lors que le Maréchal de la Diète voulut recueillir les voix sur quelque autre proposition, les Nonces de *Crakovie* s'y opposerent encore, persistans dans leur première résolution. Le 18. au matin le Primat du Royaume, l'Evêque de *Crakovie*. les Ministres de la Cour ; & le Maréchal de la Diète, s'étans rendus chez le Roi, on y résolut que l'Acte de cession du Commandement des Troupes, qui avoit été donné par le Comte de Flemming, seroit remis au General de la Couronne ; ce qui ayant été rapporté aux Nonces, ils consentirent enfin de proceder à leurs délibérations, à condition néanmoins que ce seroit à eux à regler ce qui concerne les Troupes : sur quoi le Maréchal de la Diète leur représenta, que ce droit appartenoit au Roi & au General. Le 19. on délibéra sur les vacances. Le 20. l'affaire de *Thorn* fut portée devant le Tribunal Allégorial, & fut renvoyée au 26., à cause que le Secretaire de cette Ville n'avoit pas encore reçu ses instructions. Le 21. au moment que le Maréchal alloit ouvrir la Séance, il s'éleva un grand débat parmi les Nonces au sujet de certains ordres qu'ils avoient appris avoir été envoyez depuis peu par le Grand General de la Couronne, à Mr. Mirren Colonel du Regiment de Dragons de la Garde, portans, *qu'il eût à ne point obéir à d'autres Generaux qu'à ceux de la Couronne, & cela sous peine de la vie & de l'honneur.* Ces expressions paroissant injurieuses à l'Autorté du Roi, & étant regardées comme une

usurpation du Grand General jusques sur la Garde de S. M., la chose alla si loin, que les Nonces prétendirent presque tous que le Grand General fût jugé pour cette contravention, mais quelques-uns de ses amis voyans que la chose devenoit férieuse, & que si la Session commençoit, on pourroit bien la pousser à la rigueur, engagerent le Marechal à rompre la séance. Le Comte Ossolenski ne laissa pas de parler, il s'éleva avec force contre cette conduite, qu'il représenta non seulement comme contraire aux Loix, mais encore comme opposée à la Majesté Royale & à la liberté de la Republique. Il ajouta que le Grand General avoit déjà levé le masque, qu'il faisoit voir par ce procedé qu'il ne cherchoit qu'à renverser la nouvelle Loi, & qu'il étoit tems d'en prévenir les suites. Mais le Marechal ayant calmé l'esprit de ce Comte, & l'ayant fait consentir à la limitation de la séance, dans l'esperance que cette affaire pourroit être examinée en particulier, il y donna les mains. Le Nonce Cuczorski ne laissa pas de prendre la parole en ces termes, *Necdum supra peperit, & jam hircus saltat.* " On delibere  
 „ si on doit rendre le Commandement des Trou-  
 „ pes au Grand General, & il leur donne déjà des  
 „ ordres absolus, sans le consentement du Roi &  
 „ de la Republique, & même d'un ton menaçant,  
 „ qui ne découvre que trop la tyranie qu'il vou-  
 „ droit exercer; il faut prévenir une telle licence.  
 Le 22. Dimanche on ne s'assembla pas. Le 23. on reprit l'affaire des ordres donnez par le Grand General; le Nonce Ossolenski, soutenu des autres, dit au Nonce Czarourski Colonel du Regiment du Grand General, & son partisan déclaré, que le procedé du Grand General étoit d'une nature, en égard aux consequences, qu'il ne pouvoit qu'irri-

per tout bon Citoyen, & exciter l'indignation du Roi, qu'il ne comprenoit pas comment lui à qui il parloit, pouvoit excuser une telle conduite; que les Generaux avoient déjà rompu trois Diettes consecutives pour l'affaire du Commandement, & en avoient usé avec une obstination invincible. Comment peut-on prétendre, ajouta t-il, que moi & tous les bien intentionnez, nous nous desistions de soutenir & défendre l'Autorité des Loix & celle du Roi, à la dépendance desquelles le Grand General vouloit se soustraire, en s'arrogeant un pouvoir absolu sur l'Armée. Le Nonce Ozarowski repliqua, „ que l'affaire du Commandement „ étant terminée, il ne falloit pas la renner, & „ qu'en effet c'étoit au Grand General à donner „ les ordres. Le Comte Ossolenski repondit, que selon les Loix le Grand General ne pouvoit rien dans l'Armée sans le sçû & l'aveu du Roi, aux ordres duquel il devoit obéir, qu'au lieu de cela le Grand General anticoisoit sur les Droits de la M. R., & montrait par sa conduite vouloir lui préserve des bornes; que ce procedé repugnoit à l'équité, il invitoit l'Assemblée à y pourvoir avant de se separer; qu'il protestoit devant Dieu n'avoir aucun interet particulier dans cette affaire; qu'il consideroit uniquement le bien public qui étoit blessé par la conduite du Grand General, & qu'il avoit en main de quoi le convaincre. Le Nonce Ozarowski pria le Comte de ne point pousser cette affaire, & qu'il feroit plus à propos de la terminer dans le particulier. En suite s'adressant au Marechal, il le pria de rompre encore la séance, à quoi le Marechal acquiesça; mais en même tems il insinua à l'Assemblée de penser mûrement à cette affaire, la priant de considerer combien elle étoit contraire aux Loix, & ajoutant

que rien n'étoit moins glorieux à la Nation que de voir l'Europe entière étonnée de l'issue infructueuse de leurs Assemblées.

Le 24. le Marechal ne voyant pas de disposition à traiter paisiblement la même affaire, termina encore la séance, sans prendre les voix. Sur quoi le Comte Ossolenski déclara qu'il ne consentiroit plus à ces sortes de limitations, & qu'il se reservoit la faculté de parler le premier le lendemain. Comme on s'aperçut que la plupart des Nonces ne cherchoient qu'à trainer la Diette en longueur, le Marechal voulut encore limiter la séance du 25.; mais le Prince Lubomirski s'y opposa d'abord, & n'y consentit enfin que sur les raisons que le Marechal lui apporta, pour faire voir que cette limitation étoit nécessaire. Il lui fit entendre que l'affaire du Commandement ne rateroit pas à être terminée, & cela conformément aux Loix, qui renferment dans de justes bornes l'Autorité des Generaux. Il y eut sur cela quelque débat, pour sçavoir de quelles Loix on vouloit parler, des anciennes, ou de la nouvelle, & comme on voyoit bien que ce n'étoit qu'une dispute de mots, l'Assemblée se sépara jusqu'au 27. Il n'y en eut point le 26. L'affaire de *Thron* devoit être jugée ce jour-là; mais les Députés de cette Ville n'étant pas encore arrivés avec leurs instructions, leur Procureur demanda un délai jusqu'au 30. qui lui fut accordé. *On continuera ce Journal jusqu'à la fin de la Diette.*

III. Le Roi pendant la tenue de la Diette donne de fréquentes Fêtes; le General Comte de Flemming Grand Ecuyer de *Lithuanie*, fait ici une figure des plus belles; & l'Express qui est arrivé de *Constantinople*, a présenté à S. M. de la part du Grand Seigneur des presens magnifiques,

entr'autres plusieurs Chevaux Très-richement harnachez. Le 10. le nouvel Evêque de *Warmie* reçut ses Bulles de Rome, & le Palatin de *Culm*, & le Porte-Épée de la Couronne, ont été élus, l'un Marechal, & l'autre Vice-Marechal du Tribunal de *Peterkau*. Le General Comte de Flemming, en se démettant du Commandement des Troupes étrangères, s'est réservé deux Régimens, sçavoir celui de Cavalerie du General Mir, & celui d'Infanterie du General Corzuskî. Le Grand General de l'Armée de la Couronne n'a pû venir ici assister à la Diette generale, ni prendre en personne le Commandement des Troupes, à cause d'une maladie qui le retient dans un de ses Châteaux près de *Leopold*. Il y a en cette Ville divers Ministres Etrangers, & S. M. a nommé des Commissaires, pour écouter leurs propositions. Le 28. le Comte de *Wratislau* Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur arriva en cette Ville, & le 30. son Exc. eut Audience du Roi.

IV. *Suede*. On a publié ici une Declaration du Roi qui défend aux Officiers & Soldats de se mêler d'aucune affaire concernant le Royaume, particulièrement de celles dont la décision appartient aux Etats, sous peine d'être callés, & de plus grieves peines, si le cas y échet. Le Roi & la Reine revinrent d'*Ekelfund* le 17. Octobre, & le Senat & les Colleges ont repris leurs séances. Le Czar continuë à ne vouloir pas se relâcher de ses prétentions sur *Vierolax*, & la Cour de son côté a peine à consentir à toutes ses demandes. Mr. Pointz Envoyé du Roi de la *Grande Bretagne*, qui remplace Mr. Fink, est arrivé à *Stokholm*, & eut le 26. Audience de S. M. Mr. Charles Bielke est envoyé à *Petersbourg*, en qualité de

Ministre du Roi. Le *Journal de la Diette de Pologne*, & la *Table des matieres* nous obligent de *supprimer les autres nouvelles*, qui d'ailleurs n'ont rien de fort interessant.

*Pays-Bas.* En conformité de l'ordre de L'Empereur dont nous avons fait mention à l'Article de *Vienne*, le General Comte de Bonneval partit le 18. du Château d'*Anvers*, où il étoit aux arrêts, pour se rendre sur sa parole au Château de *Spielberg* en *Moravie*. Ce Seigneur a pris sa route par la *Hollande*, & s'est arrêté à la *Haye*, pour des raisons qui ne sont pas encore connues. Le 19. jour anniversaire de la naissance de S. A. S. le Prince Eugene de Savoye, son Exc. le Marquis de Prié donna une magnifique fête à la Cour. Le Comte de Masteyn a pris possession de la Charge de Lieutenant de la Compagnie des Archers dits la *Garde Noble*. Le 30. le Prince & la Princesse de *Sultzbach* arriverent à *Bruxelles*, venant de *Berg-op-Zom* avec la Duchesse d'*Artemberg*, & leurs Altesses vont passer quelques jours à *Droogenbosk*. Le Lord *Nort & Gray*, son Epouse, & son Fils, sont ici depuis quelque tems, & sont état d'y passer l'Hiver.

## ARTICLE VII.

*Qui contient les Naissances, Mariages, & Mortis des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.*

I. **N***aissances* La Duchesse de *Soriano* veuve du Prince *Dom Charles Albani*, & qui étoit restée grosse après la mort de son Epoux, est accouchée à *Rome* d'un Fils.

*des Princes &c.* Decemb. 1724. 469

La Princesse de Rossano Borghese est accouchée d'une fille dans la même Ville.

II. *Mariages.* Le 7. Mr. Bilenski épousa à *Warsovie* la Comtesse Rotoweca fille naturelle du Roi de Pologne, en présence de S. M., qui a fait présent aux nouveaux mariez d'une somme de 500. mille tymphes.

Le Marquis de Beuvron, fils du Duc d'Harcourt épouse à *Paris* Mademoiselle de St. Olaire.

Le Comte de Cussol fils du Duc d'Uzez, épouse à *Paris* la fille du Duc de la Rochefoucault.

III. *Morts* Mr. Jean-Baptiste de Waldor Résident de l'Electeur de *Cologne* à la Cour de *France*, y est mort âgé de 80. ans.

Le 12. la mort enleva dans la même Ville Mr. Crawford Résident du Roi de la *Grande Bretagne*.

Le Comte de Winterfeld Gouverneur de *Dendermonde*, & Capitaine des Gardes Nobles, mourut le 15. dans son Gouvernement.

Le 7. mourut dans son Château de *Wiesembourg* en *Misnie*, le Duc Frederic de Holstein Sleswich de la branche de Sonderbourg, dans sa 74. année. Il étoit Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, General Marechal de Camp au service de l'Empereur, & Colonel d'un Regiment de Cuirassiers.

Messire Joseph Marie de Lascaris, Marquis d'Urfé, Grand Baillif de *Forest*, mourut le 13. à *Paris*, âgé de 72. ans.

Le 22. La Comtesse de Grantham premiere Dame d'Honneur de la Princesse de Galles, & Sœur du Duc d'Ormond, mourut à *Londres*.

Le Lord Polwarr fils aîné du Comte de Marchmont, premier Plenipotentiaire de S. M. Brit.

au Congrès de *Cambrai*, est mort à *Montpellier* d'une fièvre lente, âgé de 21. ans.

Le Lord Edward Neville Baron d'Abergawery, & premier Baron d'*Angleterre*, est mort à *Londres* de la petite verole, âgé de 18. ans.

Le 23. la Comtesse de Nassaw Beververd, Epouse du Comte de ce nom, mourut de la petite verole à *Namur*.

Marie Louïse de *Lorraine* de Brionne, Sœur du Prince de Lambesc, est morte à *Paris*. Elle étoit fille de feu Henri de *Lorraine*, Grand Ecuyer de *France* & Gouverneur d'*Anjou*. Son âge étoit de 31. ans.

Le 19. mourut à *St. Posten* à deux lieues de *Vienne*, le Prince de Trautson, Chevalier de la *Toison d'or*, Grand Maître d'Hôtel de l'Empereur &c. âgé de 65. ans.

La Marquise de Louvois mourut le 26. dans sa 21. année. Elle se nommoit François Gabriel de Brancas, & avoit épousé François-Louis le Tellier, Marquis de Louvois, Lieutenant General en survivance du Marquis de Souvré son Pere au Gouvernement de *Navarre* &c.

La Comtesse Christine Dorothee douairiere d'Erbach Fusternaw, née Comtesse de Pohleno Waldenbourg, est morte dans son Château de Schonbourg.

F I N.

# T A B L E

## D E S A R T I C L E S

Du mois de Decembre 1724.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page	339
ARTICLE II. <i>Espagne &amp; Portugal.</i>		409
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		416
ARTICLE IV. <i>Franco</i>		431
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		440
ARTICLE VI. <i>Pologne &amp; Nord.</i>		458
ARTICLE VII. <i>Naissances, Mariages &amp; Morrs.</i>		469

# TABLE GENERALE ET ALPHABETIQUE

*Des principales matieres contenues dans ce quarante-  
deuxième Tome.*

## A

<b>A</b> <i>Academie des Sciences</i> ( prix proposez par l' )	250
<i>Aix-la-Chapelle</i> ( arrivés du Roi & de la Reine de Dannemarck à )	145
<i>Allemagne.</i>	51. 140. 219. 299. 377. 449
<i>Angleterre.</i>	67. 153. 231. 311. 391

## B

<b>B</b> <i>Arbarie.</i>	19. 99
<i>Boulogne.</i>	195

## C

<b>C</b> <i>Adix.</i>	19. 99. 176. 342. 412
<i>Cambrai.</i>	50. 298
<i>Chamberi.</i>	354
<i>Cologne.</i>	144
<i>Conclave</i> ( suite de ce qui s'est passé au ) 22. 101. exaltation du Cardinal Orfini au Pontificat , sous le nom de Benoît XIII. 102. son Cou- ronnement, & récapitulation de ce qui s'est passé au Conclave 107. son remerciement au Sacré College.	119
<i>Czar</i> ; son retour de Moscow à Petersbourg 228. sa Déclaration contre les Religieux & Couvens.	390
<i>Czarine</i> ( la ) son Couronnement à Moscow 68. 148. son retour à Petersbourg.	309

## D

<b>D</b> <i>Dannemarck.</i>	63. 147. 228. 308. 387
<i>Discours</i> de l'Evêque de Verdun à sa récep- tion au Parlement de Metz.	170

*Table des Matieres.*

*Dissertation* de Mr. Neny ( suite de la ) touchant  
le Commerce des Pais-Bas. 3. 83. 163. 243.  
319

E

**E** *Clypse* du Soleil. 42  
*Enigmes.* 13. 95. 171. 252. 331. 408  
*Espagne.* 15. 96. 173. 256. 333. 409

F

**F** *Instances & Arrêts* rendus en France à ce sujet.  
48. 114. 115. 297. 376. 448  
*Florence.* 32. 123. 195. 275. 352. 427  
*France.* 36. 123. 199. 282. 356. 431  
*Francfort.* 144. 305. 384. 457

G

**G** *Enes.* 91. 190. 273. 351. 426

H

**H** *Ambourg.* 58. 230  
*Histoire* de l'Architecture par Fischer 13. du  
Concile de Pise. 332  
*Hollande.* 74. 155. 234. 312. 394  
*Hongrie.* 382  
*Mop* ( le Baron d' ) son Memoire présenté au Roi  
de France au sujet de la Déclaration contre les  
Reformez du Royaume. 206

I

**I** *Talie.* 22. 101. 179. 263. 343. 416  
*Jubilé* ( ouverture du ) à Rome. 183

L

**L** *lege.* 145. 457  
*Litterature.* 3. 83. 163. 243. 319 399  
*Livourne.* 33. 274. 353. 429  
*Lorraine* ( Compagnie de Commerce établie en )  
157. 219  
*Loüis XV.* son Reglement concernant le Commer-  
ce des Chevaux 39. sa Déclaration contre  
les Reformez du Royaume 124. 199. Edit qui  
permet de contracter au denier trente 135. le

*Table des Matieres.*

**Roi** va à Chantilly 138. son séjour en cette  
 Maison 209. son retour à Versailles 211. 218.  
 son départ pour Fontainebleau 286. occupa-  
 tions du Roi dans cette Maison 356. son Octroi  
 pour l'ouverture de divers Canaux 357. Arrêt  
 du Conseil contre quelques Libelles 364. autre  
 portant diminution des Espèces 366. Edit pour  
 une refonte generale 367. évaluation & tarif  
 des vieilles Espèces 372. son Arrêt contre l'E-  
 vêque de Montpellier. 440

**Louis I.**, Prince Regnant en Espagne, sa maladie  
 261. sa mort 335. sa Pompe funébre 336. son  
 éloge par l'Abbé de Vayrac. 408

**M**

**M** *Alaga.* 262  
*Maltbe.* 281

**Memoire** des Hollandois contre la Compagnie  
 d'Ostende. 400

**Milan.** 33. 196. 275. 353. 429

**N**

**N** *Aiffances, Mariages, Morts.* 79. 155. 238.  
 313. 395. 468

**Naples.** 29. 122. 189. 271. 350. 424

**Nord.** 60. 145. 225. 306. 385. 458

**O** *Rleans* ( le Duc d' ) épouse à Châlons sur  
 Marne la Princesse de Bade, 211. son re-  
 tour à Paris. 217.

**Ouverture** de la Diette de Pologne 459. Journal  
 de cette Diette 460

**P** *Alatinat* 457  
*Pays-Bas.* 76. 234. 312. 468

**Petersbourg.** 228. 309. 388

**Philppe V.** remonte sur le Trône d'Espagne. 338.  
 son Decret. *id.*

**Piemont** ( le Prince de ) épouse à Thonon en Sa-  
 voye la Princesse de Hesse-Rhinfeld. 278

**Pologne.** 60. 145. 225. 306. 385. 458

*Table des Matieres.*

<i>Portugal.</i>	21. 100. 177. 262. 345. 413
<i>Prusse.</i>	55. 144. 304. 385. 457
R	
<b>R</b> ohan ( le Cardinal de ) son discours au Sacré College.	23
<i>Rome.</i>	22. 101. 179. 263. 343. 416
<i>Russie</i>	63. 148.
S	
<b>S</b> Axe.	57. 305
<i>Sicile.</i>	30
<i>Sonnet</i> en bouts rimez.	172
<i>Spa.</i>	77. 235
<i>Suede.</i>	61. 145. 227. 307. 386. 467
<i>Suisse.</i>	35. 277. 355
T	
<b>T</b> Urin. 123. 197. départ du Roi pour la Sa- voye <i>ibid.</i> suite des nouvelles. 275. 355.	
V	
<b>V</b> Enise. 32. 122. 191. Lettre du Pape au Se- nat 191. reponse du Senat 192. suite des nouvelles 273. 352.	426
<i>Villeroi</i> (retour du Marechal de) de son exil. 137	
<i>Vienne.</i>	51. 140. 219. 299. 377. 449
<b>Ursins</b> ( le Cardinal Vincent-Marie des ) son exal- tation au Pontificat 101. sa Maison 102. cere- monie de son Couronnement 107. son discours au Sacré College 119. sa modestie, reglement pour son train ordinaire 179. caractere de l'es- prit & du cœur du nouveau St. Pere 252. 326. reçoit le tribut pour le Royaume de Naples 340. fait une promotion de trois nouveaux Cardinaux 348. relation des miracles operez en sa faveur.	404
W	
<b>W</b> Urtzbourg. ( le Baron de Hutten élu Prince & Evêque de )	384

*Fin de la Table des matieres.*

*Extractum Privilegii Sacræ Cæsareæ  
& Catholicæ Majestatis.*

**E**X Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium; & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.